

OUTRE-MER

grandeur Nature

L'E-MAG ULTRAMARIN DE L'ENVIRONNEMENT

n°33



ÉDITO | **XAVIER LÉDÉE**, PRÉSIDENT DE LA COLLECTIVITÉ DE **ST-BARTHÉLEMY**
MARTINIQUE | LES SARGASSES AU SERVICE DE L'AGRICULTURE ?
POLYNÉSIE FRANÇAISE | INTERVIEW EXCLUSIVE DU MAIRE DE **PAPEETE**

UNE

NOUVELLE-CALÉDONIE | DÉCOUVERTE DES REPORTAGES « COUP D'BROUSSE »

3 éditio
6 actu outre-mer
12 Saint-Pierre-et-Miquelon
16 Saint-Barthélemy
18 Saint-Martin

24 Martinique
32 Guadeloupe
36 Guyane
42 Île de La Réunion
50 Mayotte

66 TAAF
70 Polynésie française
76 Nouvelle-Calédonie
82 Wallis-et-Futuna



WWW.CIRAD.FR

PLATEFORME AGROALIMENTAIRE

UN OUTIL DE RECHERCHE, D'INNOVATION, DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE RAYONNEMENT À LA RÉUNION.

AVEC LE CONCOURS DE LA RÉGION RÉUNION ET DE L'EUROPE, LE CIRAD ET SON PARTENAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION ONT OFFICIELLEMENT LANCÉ LA CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME TECHNOLOGIQUE RÉGIONALE DE RECHERCHE ET D'APPUI AUX ENTREPRISES EN AGROALIMENTAIRE SUR LE SITE DE L'AGROCAMPUS DE LA LIGNE PARADIS À SAINT-PIERRE.

Pensée comme un outil stratégique de développement territorial, elle ambitionne de stimuler l'innovation, favoriser et accélérer les transferts de technologies auprès des opérateurs économiques de la filière, et booster le savoir-faire pour la transformation et la valorisation des agroressources locales et emblématiques des filières agricoles de La Réunion et de l'océan Indien.

Maîtrise d'ouvrage :



En partenariat avec :



Avec le soutien financier :





L'île de Saint-Barthélemy, de 21 km², est entourée de 18 îlots satellites.

ÉDITO

**PAR XAVIER LÉDÉE,
PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL
DE SAINT-BARTHÉLEMY**

À Saint-Barthélemy, l'environnement occupe une place essentielle. Il fait partie de notre identité, de notre cadre de vie et de ce qui rend notre île unique. Préserver cette richesse doit donc rester au cœur de nos priorités.

Ces dernières années, la Collectivité a engagé plusieurs actions pour répondre aux enjeux environnementaux de l'île. L'objectif est de trouver des solutions concrètes, adaptées aux réalités de Saint-Barthélemy, tout en continuant à faire évoluer durablement notre territoire.

Parmi ces actions, la recherche de nouvelles solutions face aux sargasses occupe une place importante, avec le projet expérimental de barrage à Marigot. L'objectif est également de pouvoir envisager la mise en place de dispositifs similaires à Grand Cul-de-Sac et Anse des Cayes, dans les prochains mois.

La question des déplacements fait également partie de cette démarche, avec le développement de Ti Bus SBH, qui propose une alternative à la voiture individuelle et participe ainsi à fluidifier le trafic et à réduire le nombre de véhicules en circulation. Mais également par notre activité portuaire, avec l'adhésion du Port de Gustavia au réseau SEA Index Superyacht Eco Association, qui encourage un yachting plus respectueux de l'environnement.

La transition énergétique occupe elle aussi une place importante dans cette démarche. Le développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics, notamment au STIS (Service Territorial d'Incendie et de Secours de Saint-Barthélemy) et à l'Hôtel de la Collectivité, permet aujourd'hui de produire une partie de l'énergie que nous consommons, grâce aux énergies renouvelables.

Mais cette transition doit aussi pouvoir être portée par l'ensemble du territoire. C'est pourquoi la Collectivité accompagne les habitants et les professionnels qui souhaitent s'équiper en panneaux photovoltaïques, notamment à travers des aides à l'installation et un outil numérique qui facilite les démarches et permet de mieux suivre le développement de l'énergie solaire sur l'île.

Cette évolution passe également par une meilleure maîtrise de nos consommations. La campagne de Maîtrise de l'Énergie (MDE) accompagne cette démarche en sensibilisant et en encourageant chacun à adopter des équipements et des habitudes permettant de réduire sa consommation énergétique. La future centrale EDF, équipée de nouveaux moteurs plus performants sur le plan environnemental, viendra également participer à cette évolution de notre modèle énergétique.

La gestion des déchets est un autre enjeu important pour notre territoire. À travers les unités de valorisation énergétique de l'Écopôle Ouanalao Environnement, les déchets ménagers produits sur l'île permettent aujourd'hui de générer de l'énergie, utilisée notamment pour la production d'eau potable. En 2025, 13 791 tonnes de déchets ont ainsi permis de produire 47 113 tonnes de vapeur et de contribuer à la fourniture de plus de 392 000 m³ d'eau potable. Cette valorisation permet à la fois de réduire le volume de déchets et de produire localement une énergie utile à l'île.

Le développement d'une agriculture locale fait lui aussi partie des actions engagées. La Collectivité souhaite accompagner les agriculteurs dans le déploiement de leur activité et encourager une agriculture locale plus durable. Une réflexion est notamment menée autour de la mise à disposition de terrains, afin de permettre aux professionnels de disposer de nouveaux espaces pour développer leurs productions. Cette démarche doit permettre de soutenir l'agriculture locale tout en favorisant une utilisation durable des terres de Saint-Barthélemy.

Cette prise en compte de l'environnement se retrouve aussi progressivement dans les différents secteurs d'activité de Saint-Barthélemy. Le secteur hôtelier s'engage notamment de plus en plus dans cette démarche, en intégrant les questions d'énergie, de gestion des ressources et de réduction de son impact environnemental.

À ces projets s'ajoute le travail mené au quotidien par l'Agence Territoriale de l'Environnement, ainsi que par les différents services, associations et acteurs du territoire qui participent à la protection de notre île et à la sensibilisation de la population.

Notre volonté est d'avancer de manière concrète. Certains projets sont nouveaux, d'autres sont encore expérimentaux et devront évoluer avec le temps. Mais tous vont dans la même direction : mieux protéger notre environnement tout en répondant aux besoins de Saint-Barthélemy et de ses habitants.

Préserver notre île est un travail de long terme. C'est aussi une responsabilité que nous partageons tous, pour que Saint-Barthélemy puisse continuer à évoluer tout en conservant ce qui fait sa richesse et sa beauté.

Xavier Lédée





ACTU OUTRE-MER



11^E CONFÉRENCE DES ÎLES DU PACIFIQUE SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DES AIRES PROTÉGÉES

Du 7 au 11 septembre, ce rendez-vous organisé avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le PROE et la Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature (PIRT), s'est tenu au Centre culturel Tjibaou, à Nouméa. Il a réuni près de 400 représentants d'une vingtaine de pays et territoires, sur le thème des « *solutions du Pacifique pour répondre à la triple crise planétaire de la perte de biodiversité, du changement climatique et de la pollution* ». « *C'est une invitation lancée à tous les pays du Pacifique à se rassembler, à partager leurs idées et à agir collectivement pour notre continent bleu et pour notre planète* », a déclaré Jérémie Katidjo-Monnier, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. La conférence a permis d'approuver et lancer le nouveau Cadre régional pour la conservation de la nature (2026-2030), destiné à guider les politiques environnementales des pays et territoires océaniques. Les discussions ont aussi visé à formuler une position commune des îles du Pacifique en vue des prochaines échéances internationales, dont la COP 17 sur la biodiversité (du 18 au 30 octobre en Arménie) et la COP 31 sur le climat (du 9 au 20 novembre en Turquie).



APPEL À PROJETS FONDS MAIF POUR LE VIVANT – NATURE 2050

Lancé le 16 septembre, cet appel à projets est mené en partenariat avec le Fonds Nature 2050, un fonds de dotation lancé par CDC Biodiversité, filiale du groupe Caisse des Dépôts, pour financer et pérenniser des actions concrètes en faveur de la transition écologique jusqu'en 2050. Il s'adresse « *aux structures d'intérêt général souhaitant agir et innover avec et pour la nature, pour mieux faire face aux changements climatiques* », communique la MAIF. « *Chaque année, le Fonds MAIF pour le vivant recueille une partie du dividende écologique mis en place par MAIF et ses filiales. Il sert au financement de l'appel à projets Fonds MAIF pour le vivant – Nature 2050, pour soutenir l'émergence et la pérennisation d'actions en faveur de la biodiversité et de l'adaptation des territoires aux changements climatiques* ».

Les projets doivent être portés par des structures d'intérêt général éligibles au mécénat : collectivité territoriale, établissement public, association loi 1901, organisation non gouvernementale... Chaque lauréat bénéficiera d'une aide de 80 000 à 500 000 euros. En outre-mer, les projets doivent être situés en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy ou à Saint-Martin. Ils devront notamment « *mettre en œuvre une ou plusieurs solutions fondées sur la nature visant à prévenir des risques climatiques ou à atténuer le changement climatique* ». L'appel à projets est ouvert jusqu'au 16 novembre.

+ d'info ici : **Candidater à l'appel à projets**



UNE AVENTURE PÉDAGOGIQUE À BORD DE L'ASTROLABE

Après la découverte des îles Australes en 2024 et des îles Éparses en 2025, ne manquez pas cette année l'opportunité de poursuivre la découverte des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) en embarquant vers le froid polaire de la terre Adélie.

Plongez dans l'univers des explorateurs et des chercheurs qui y vivent et y travaillent en partageant la vie à bord du patrouilleur polaire *L'Astrolabe* pour une immersion unique au cœur du continent antarctique.

L'administration supérieure des TAAF, en partenariat avec l'Institut polaire français Paul-Émile Victor, les Forces armées de la zone sud de l'océan Indien, l'Académie de La Réunion et les structures scientifiques invite le grand public, les enseignants et tous les curieux à découvrir cet univers si particulier de la vie et des missions en Antarctique. Le principe : chaque semaine, de novembre à décembre 2026, les élèves de primaire et collège inscrits recevront un « colis » numérique envoyé par courriel contenant des nouvelles venues du navire. Une manière vivante, ludique et immersive d'enrichir leurs connaissances sur les TAAF grâce à un programme riche et diversifié. Pour recevoir les colis numériques et embarquer avec les passagers du navire, rien de plus simple ! Il suffit de s'inscrire via le formulaire ci-dessous.

+ d'info ici : **Embarquez à bord de *L'Astrolabe* !**



RETOUR DE CAMPAGNE DE L'ÉCOLE BLEU OUTREMER

Du 18 septembre au 8 octobre, l'École Bleu Outremer a embarqué une nouvelle promotion de 19 jeunes pour une aventure scientifique sur le *Marion Dufresne*, le plus grand navire de recherche océanographique français. Ces jeunes ont vécu une expérience hors du commun aux côtés des équipes scientifiques de l'Institut de physique du globe de Paris, du BRGM, service géologique national, des laboratoires du CNRS-INSU et de l'Ifremer mobilisées sur la campagne MAYOBS 36, pour suivre l'évolution de l'activité sismique et volcanique qui affecte l'île de Mayotte depuis mai 2018.

Le lendemain de leur retour, le 9 octobre, l'Ifremer organisait sur le site de sa délégation Océan Indien une rencontre avec ces jeunes embarqués de La Réunion, de Mayotte et de pays voisins, accompagnés de leurs encadrants scientifiques, des chefs de mission de la campagne MAYOBS 36 et des représentants du Congrès Jeunes engagés pour l'Océan. Une occasion d'ouvrir le dialogue autour des grands défis maritimes et climatiques auxquels sont confrontés les territoires de l'océan Indien. Cet événement a eu lieu en présence de François Houllier, président-directeur général de l'Ifremer, et s'est inscrit dans le cadre du Tour de France de l'Ifremer « De la connaissance scientifique à la décision publique pour l'Océan ».

+ d'info ici : **L'École Bleu Outremer**

OUTRE-MER grandeur Nature

LE CAHIER
OMGN

UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE ENGAGÉE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

LE DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION S'EST FIXÉ POUR AMBITION DE PLANTER SUR L'ÎLE UN MILLION D'ARBRES INDIGÈNES ET ENDÉMIQUES À L'HORIZON 2027. INITIÉ EN 2019, LE PLAN « 1 MILLION D'ARBRES POUR LA RÉUNION » CONSTITUE L'UNE DES ACTIONS PHARES DE LA COLLECTIVITÉ EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE.



INTERVIEW

CYRILLE MELCHIOR,
PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE LA RÉUNION

- Au début de votre mandat, vous avez lancé un grand document stratégique pour La Réunion, le « Plan de Transition Écologique et Solidaire ».

- Dans ce cadre, le projet Negawatt a permis de développer les énergies renouvelables locales, rendant notre collectivité à énergie électrique positive. Des bâtiments intégrant des principes de Haute Qualité environnementale sont sortis de terre comme les collèges Gaston Crochet, Roquefeuil ou encore l'éco-gîte du Volcan. La préservation de nos terres agricoles, essentielles à notre souveraineté alimentaire, s'est traduite par la création d'espaces agricoles sanctuarisés (PAEN) sur près de 3 000 hectares et depuis 2023, le Projet Alimentaire Territorial

(PAT) accompagne notre territoire vers une alimentation locale, saine, durable et accessible à tous. Sur la question de l'eau, nous avons poursuivi l'aménagement hydraulique de l'île pour garantir son accès à tous et en assurer une gestion durable, dans un contexte de changement climatique. La biodiversité fait aussi l'objet d'une attention particulière, avec des actions de restauration de nos milieux naturels, de lutte contre les espèces invasives ou encore le plan « 1 Million d'Arbres pour la Réunion ». Mais la transition ne se résume pas aux solutions techniques : elle repose sur les hommes et les femmes qui la font vivre. Plus d'un millier d'agents ont été formés aux enjeux de la transition écologique. Le Budget d'Initiative Citoyenne (BIC) a accompagné plus de 200 porteurs de projets écologiques. Enfin, le Plan de Transition Écologique et Solidaire accompagne les personnes en situation de précarité vers des pratiques durables, pour une transition écologique, solidaire et accessible à tous.



+ d'info ici : **Télécharger le Plan de Transition Écologique et Solidaire du Département**
Synthèse du document



« LE PLAN DÉPARTEMENTAL "1 MILLION D'ARBRES POUR LA RÉUNION" EST UN ENGAGEMENT FORT POUR LA BIODIVERSITÉ DE L'ÎLE ET L'UNE DES GRANDES ACTIONS STRUCTURANTES DE NOTRE MANDATURE »

- Vous avez initié le plan « 1 Million d'Arbres pour La Réunion », qui prévoit la plantation d'un million d'arbres indigènes et endémiques d'ici 2027. Un point d'étape à ce jour ?

- La Réunion fait partie du hotspot de biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien. Or, plus de 40 % de sa flore indigène est menacée, du fait principalement des espèces exotiques envahissantes (EEE). Cette menace est aggravée notamment par le réchauffement climatique et les incendies.

Face à ce constat, le plan « 1 Million d'Arbres pour La Réunion », que nous portons depuis 2019, consiste à planter des espèces indigènes et endémiques pour restaurer la biodiversité dans les milieux naturels dégradés, mais aussi à végétaliser les espaces urbains et périurbains afin d'améliorer le cadre de vie, tout en accompagnant l'adaptation au changement climatique.

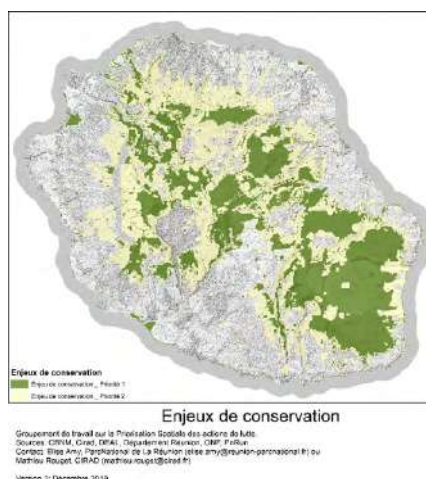
Grâce au travail exemplaire de nos équipes, de nos partenaires et des citoyens ayant contribué à ce projet participatif d'une ampleur inédite, au 30 juin 2026 plus de 700 000 arbres ont été plantés sur l'île, dont 410 000 en milieux naturels et 300 000 en ville.

- Comment lutter contre les espèces exotiques envahissantes menaçant la biodiversité de l'île ?

- La prolifération d'espèces exotiques envahissantes (EEE) menace le patrimoine naturel réunionnais et pourrait impacter son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour y faire face, la collectivité consacre chaque année près de trois millions d'euros – hors coût d'insertion – à la restauration des milieux naturels. Les efforts engagés avec nos gestionnaires ont déjà permis de porter les travaux de restauration et de conservation à près d'un millier d'hectares. Face à la menace des plantes invasives, il est indispensable de prioriser les actions de lutte sur les espaces à enjeux. Nous poursuivons ce travail avec nos partenaires afin de continuer à étendre ces surfaces et ainsi renforcer la conservation de ces milieux naturels, souvent difficiles d'accès. La sensibilisation du plus grand nombre est également un facteur essentiel à l'atteinte de nos objectifs. C'est pourquoi nous avons déployé une large campagne en 2024 et 2025, validée par le GEIR, Groupe Espèces Invasives Réunion, qui rassemble plus d'une cinquantaine d'acteurs locaux.

- Le Département de La Réunion préserve depuis 34 ans les Espaces naturels sensibles. Un ENS que vous affectionnez particulièrement ?

- Propriétaire de 95 % des forêts de l'île, la collectivité met en œuvre des dispositifs de protection et valorisation des ENS, qui sont des espaces naturels remarquables mais vulnérables. J'apprécie l'ensemble de ces différents sites, avec un penchant pour la forêt de Sans-Souci, dans les hauts de Saint-Paul. Cet ENS est lauréat du programme « Patrimoine naturel et biodiversité 2026 » de la Fondation du patrimoine. Un soutien de 90 000 euros y contribuera à 30 000 nouveaux plants, dans le cadre du plan « 1 Million d'Arbres ».



Ci-dessus : mascotte utilisée lors de la campagne de communication.

ZOOM SUR TROIS SITES DE PLANTATIONS « 1 MILLION D'ARBRES À LA RÉUNION »

LANCÉ EN AOÛT 2019, CET AMBITIEUX PLAN DE REBOISEMENT VISE LA PLANTATION D'ESPÈCES « PÉI » PARTOUT SUR L'ÎLE, DANS LES MILIEUX NATURELS ET EN VILLE. LE DÉPARTEMENT PART AINSI À LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ RÉUNIONNAISE.

Redonner vie aux espaces naturels abîmés, transformer les quartiers en « poumons verts », sensibiliser à la protection de la nature et créer des emplois, tels sont les principaux objectifs du plan « 1 Million d'Arbres pour La Réunion ». Ce programme d'envergure mobilise plus d'une centaine de partenaires privés et publics – communes, associations, écoles, collèges... – et fait appel à plus de 40 pépinières sur toute l'île, dont des producteurs locaux et des pépinières départementales. Ce projet départemental génère de nombreuses opportunités d'emplois, tout en renforçant les savoir-faire réunionnais. Au-delà de la plantation d'un million de plants indigènes et endémiques d'ici 2027, le Département de La Réunion a ainsi souhaité bâtir une véritable filière réunionnaise capable de répondre durablement aux besoins de restauration écologique de son territoire.



Le Département a confié à la SPL EDDEN la gestion des pépinières de Bois de Nèfles et Sans-Souci à Saint-Paul; Bois de Fer à Saint-Pierre et Archambeaud au Tampon, pour produire 152 000 plants par an.

LA BANQUE DE SEMENCES DÉPARTEMENTALE (BSD)

Avec plus de cinq millions de diaspores récoltées à ce jour, la BSD a permis de structurer une filière de collecte, mise à disposition et traçabilité de semences d'espèces indigènes et endémiques. Une étude est en cours pour pérenniser cet outil au-delà du plan « 1 Million d'Arbres ».



Déploiement du plan « 1 Million d'Arbres pour La Réunion » dans la forêt de Sainte-Marguerite à Benoît, où s'épanouissent les orchidées, le bois d'osto, le bois de pomme... © APMNEST

LA FORÊT DE SAINTE-MARGUERITE À SAINT-BENOÎT

Le plan « 1 Million d'Arbres pour La Réunion » produit des avantages bien au-delà de la seule plantation d'arbres. Il participe à préserver et à valoriser le patrimoine végétal exceptionnel de La Réunion, en favorisant la production et la plantation d'espèces indigènes et endémiques, dont certaines possèdent un statut de protection, contribuant ainsi à la restauration d'écosystèmes et au renforcement de la biodiversité réunionnaise. À Saint-Benoît par exemple, la forêt de bois de couleurs de Sainte-Marguerite a accueilli plusieurs opérations de plantations. « Elles ont aidé à fortifier la forêt en restaurant certains secteurs dégradés, tout en sensibilisant les visiteurs », résume Thierry Ferrol, animateur pour l'Association de protection des milieux naturels de l'Est (APMNEST, gestionnaire du site), qui organise des immersions botaniques dans cet Espace Naturel Sensible (ENS) hébergeant l'un des rares massifs au monde de vacoa des montagnes (*Pandanus montanus*).

LE PROJET BWA DE KARTIÉ, UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE

Le projet Bwa de Kartié a permis de développer de nombreux partenariats avec les communes, les établissements publics et associations. Des marchés publics dédiés à la fourniture de plants et aux travaux de plantation viennent compléter ce dispositif et sécuriser sa mise en œuvre.

« UN MILLION D'ARBRES,
CE NOMBRE REPRÉSENTE
SYMBOLIQUEMENT UN ARBRE
POUR CHAQUE RÉUNIONNAIS À
L'HORIZON 2030 », CYRILLE MELCHIOR



Ci-dessus : aperçu d'avant et après les plantations au collège de Plateau Caillou à Saint-Paul. | Ci-dessus à droite : plantation au foyer de Terre Rouge à Saint-Pierre. Ces opérations faisant appel aux solutions fondées sur la nature s'inscrivent dans le cadre du projet Bwa de Kartié, qui bénéficie d'un soutien financier de l'État à travers le dispositif Fonds Vert du ministère de la Transition écologique, axe 2, « Renaturation des villes ».

LE COLLÈGE DE PLATEAU CAILLOU À SAINT-PAUL

Les écoles et collèges de l'île participent à ce grand plan départemental grâce à la « dotation biodiversité », un dispositif allouant 500 euros par classe et par année scolaire, pour que les élèves puissent découvrir et protéger les espaces naturels. Associer les jeunes générations et impliquer les équipes éducatives est un aspect majeur de ce projet qui a vocation à sensibiliser aux défis environnementaux actuels. Il s'agit de faire des établissements scolaires de véritables lieux d'apprentissage et de protection de la biodiversité réunionnaise, un patrimoine vivant universel. Jean Bernard Bonne, principal au collège de Plateau Caillou à Saint-Paul, témoigne : « *Les plantations transformeront durablement et en profondeur notre cadre de vie scolaire. D'ici trois ans, nous verrons l'évolution de la micro-forêt constituée d'arbres, arbustes et herbacées, avec une canopée assez développée pour permettre de créer de l'ombre et des îlots de fraîcheur. Cela atténuera la chaleur et renforcera la biodiversité en milieu périurbain, pour le bien-être de tous.* »

LE FOYER DE TERRE ROUGE À SAINT-PIERRE

Ce grand plan départemental inclut aussi une forte dimension sociale. Il démontre qu'il est possible d'allier préservation de la biodiversité, développement économique local, cohésion sociale et emploi. La SPL EDDEN, partenaire clé du dispositif, conjugue expertise végétale et insertion par l'emploi. À Saint-Pierre par exemple, le foyer départemental de Terre Rouge, qui accueille une soixantaine d'enfants protégés par l'Aide Sociale à l'Enfance, a ainsi bénéficié dans le cadre de sa rénovation d'une démarche de renaturation, de façon à offrir aux enfants et au personnel un cadre de vie apaisé et verdoyant.

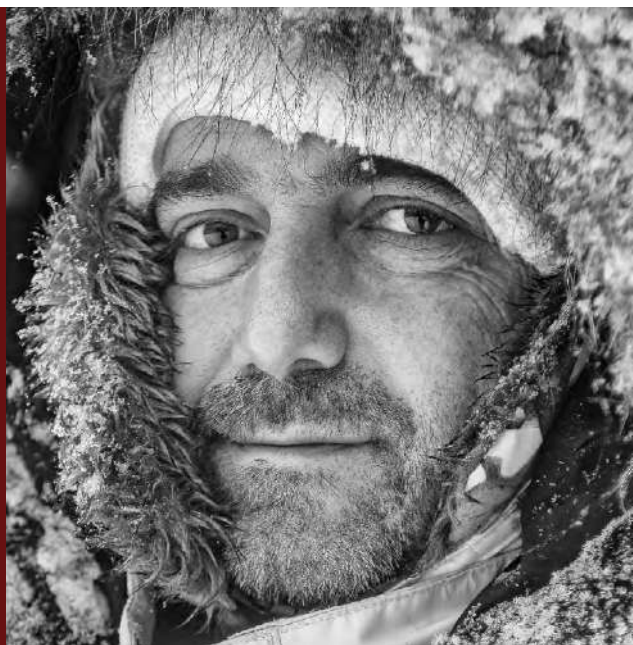
Le bilan du plan « 1 Million d'Arbres pour La Réunion » est par conséquent très positif. Le Département et l'ensemble de ses partenaires sont aujourd'hui en bonne voie pour atteindre l'objectif fixé en 2027, tout en laissant en héritage des outils, des compétences et une formidable dynamique collective qui continueront à bénéficier durablement à La Réunion.

+ d'info ici : [Page Facebook du plan « 1 Million d'Arbres »](#)

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

L'ARCHIPEL EN LUMIÈRE

PHOTOGRAPHE PASSIONNÉ DES MONDES POLAIRES ET PEINTRE OFFICIEL DE LA MARINE DEPUIS JUIN 2026, GRÉGORY POL CAPTE AVEC SENSIBILITÉ LA BEAUTÉ ET LA FRAGILITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON, UN ARCHIPEL VULNÉRABLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE. IL EXPOSE EN FRANCE, AU CANADA ET EN CHINE.



INTERVIEW

GRÉGORY POL, PHOTOGRAPHE DE NATURE, GUIDE POLAIRE ET PEINTRE OFFICIEL DE LA MARINE

- **Comment percevez-vous aujourd'hui les paysages et les écosystèmes de cet archipel français d'Amérique du Nord que vous connaissez bien ?**

- J'ai un regard forcément passionné sur Saint-Pierre-et-Miquelon. J'y ai vécu trois ans comme marin dans la Marine nationale avant d'y retourner comme guide pour accompagner des photographes. En mai dernier, j'y ai présenté une exposition sur la mer pour les 400 ans de la Marine.

L'archipel concentre les bouleversements environnementaux qui touchent la planète. Le changement climatique modifie les paysages et la vie quotidienne : l'eau de mer se réchauffe, la neige est moins abondante, la glace protège de moins en moins les côtes, l'érosion s'accélère. Le réchauffement de l'océan entraîne aussi sa dilatation, qui contribue à l'élévation du niveau marin. Certaines espèces, comme la palourde géante, ne pourront pas migrer assez vite vers le nord pour suivre l'évolution des températures.

Saint-Pierre-et-Miquelon montre de façon tangible que les changements climatiques ne sont pas une réalité lointaine, ils touchent très concrètement ce territoire français d'outre-mer.



Le harfang des neiges (*Bubo scandiacus*) est un oiseau considéré comme menacé depuis plusieurs années. © Grégory Pol

DES EXPOSITIONS ENTRE FRANCE, CANADA ET CHINE

« Saint-Pierre-et-Miquelon, terre de passion »

Après Dieppe, cette exposition poursuit son itinérance au Canada jusqu'en 2027. Elle est riche de 30 photographies couleur : paysages et scènes de vie racontent un territoire français encore méconnu. En écho à l'exposition, le livre du même nom reparait aux éditions Vilo, augmenté de 120 photographies.

« Nord et blanc »

L'exposition voyage en Chine depuis deux ans, à Shenzhen et Canton. Elle regroupe une série de 18 photographies en noir et blanc qui continueront à être exposées au moins un an, avec une possible étape à Pékin. Paysages arctiques et faune invitent à regarder autrement la fragilité du vivant.

• Qu'est-ce qui rend cette nature si singulière ?

- Saint-Pierre-et-Miquelon reste encore très méconnu. C'est le seul territoire français à abriter une forêt boréale. On y trouve une nature à la croisée des influences canadiennes et polaires : lichens, mousses, toundra, dunes et forêts. La faune est remarquable, avec notamment une importante colonie de macareux moines.

• Y a-t-il un paysage qui synthétise à lui seul l'identité environnementale de l'archipel ?

- Pas vraiment, car c'est justement la diversité qui me frappe. J'aime particulièrement les collines de Saint-Pierre. Elles ne dépassent pas une centaine de mètres, mais donnent une impression de moyenne montagne. On passe facilement de la ville à la forêt boréale, à la toundra ou aux dunes.

• La relocalisation du village de Miquelon est un symbole de l'adaptation au changement climatique. Quel regard portez-vous sur cette transformation ?

- C'est une situation particulière avec une dimension politique et humaine. On parle d'un village qui pourrait avoir les pieds dans l'eau dans quelques décennies. Ce qui se passe à Miquelon préfigure peut-être

ce qui arrivera ailleurs, à Saint-Pierre, mais aussi dans d'autres territoires français et jusque dans l'Hexagone. La relocalisation est déjà en marche !

• Une rencontre avec la faune vous a-t-elle particulièrement marqué ?

- Oui, celle avec le harfang des neiges, le hibou du Grand Nord. C'était en 2013, lors d'un hiver très rude. Jusqu'à une trentaine de harfangs avaient rejoint l'archipel. Pour un ornithologue, c'est le Graal !

• Si vous deviez résumer Saint-Pierre-et-Miquelon en trois mots ?

- Lumière, proximité, tranquillité.

• Quel avenir souhaitez-vous pour l'archipel ?

- J'espère avant tout qu'il saura conserver son identité. Beaucoup de jeunes partent étudier au Canada ou dans l'Hexagone et ne reviennent pas forcément, et parfois les parents les suivent. L'avenir de l'archipel concerne donc aussi sa démographie et son attractivité. Enfin, j'aimerais que davantage de personnes découvrent cette nature et comprennent ce qu'elle nous dit du monde.

Rédaction et interview : Sandrine Chopot



De haut en bas : baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) au large de l'archipel. | Introduit en 1982 à Saint-Pierre-et-Miquelon, le lièvre arctique (*Lepus arcticus*) exerce une forte pression sur la flore locale. | Poudrin. | Chevaux sur l'isthme de Miquelon-Langlade. © Grégory Pol



Les salines, de petits cabanons aux couleurs vives alignés le long du littoral. | Phoques gris à Miquelon (*Halichoerus grypus*). | La Belle Rivière, principal cours d'eau de l'archipel, sur la presqu'île de Langlade. | L'isthme de Miquelon, cordon littoral sédimentaire. © Grégory Pol



SAINT-BARTHÉLEMY

SAINT-BARTHÉLEMY À LA TÊTE DE L'OCTA, ASSOCIATION DES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

DEPUIS LE 11 AVRIL 2026, SAINT-BARTHÉLEMY ASSURE LA PRÉSIDENTIE TOURNANTE DE L'OCTA¹, ASSOCIATION DES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (PTOM) DE L'UNION EUROPÉENNE. LA PETITE ÎLE DES ANTILLES FRANÇAISES DIRIGE AINSI POUR UN À DEUX ANS CETTE ORGANISATION QUI REPRÉSENTE LES INTÉRÊTS ET PORTE LA VOIX DES PTOM AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES.

Les 13 pays et territoires d'outre-mer dépendent de trois États membres de l'Union européenne : la France, le Danemark et les Pays-Bas. Le Groenland est l'unique PTOM danois, tandis que la France compte six PTOM : Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, les Terres australes et antarctiques françaises, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna. Les PTOM rattachés aux Pays-Bas sont également au nombre de six, avec Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache et la partie néerlandaise de Saint-Martin. La partie française de Saint-Martin est quant à elle une région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne, comme les cinq départements et régions d'outre-mer (DROM) que sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte.

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES PTOM

Si leurs ressortissants sont des citoyens européens, les PTOM ne font pas pour autant partie de l'Union européenne. En vertu du traité de Lisbonne, ils bénéficient en revanche du statut d'« associé », qui contribue à leur développement économique et social.

À l'issue de la Conférence ministérielle de l'OCTA qui s'est tenue le 11 avril 2026 à Aruba, l'île de Saint-Barthélemy s'est vu confier pour la première fois la présidence tournante de cette association dont l'une des missions est de favoriser des initiatives axées sur la transition écologique, la protection de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.



INTERVIEW

PASCAL PEUCHOT,
RESPONSABLE DU SERVICE
INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL À LA COLLECTIVITÉ
DE SAINT-BARTHÉLEMY

- **Sous quel angle Xavier Lédée, président du Conseil territorial de Saint-Barthélemy souhaite-t-il placer cette présidence ?**

- En présidant l'OCTA, Saint-Barthélemy devient le nouveau porte-parole des PTOM auprès de l'Union européenne. Le président Xavier Lédée souhaite faire en sorte que les agents œuvrant pour les PTOM puissent mieux connaître les projets et enjeux de ces territoires. La présidence de l'OCTA a en effet pour rôle notamment de renforcer les échanges entre les différents pays et territoires d'outre-mer, en favorisant une meilleure connaissance des défis et des projets propres à chacun, afin de partager les bonnes pratiques et de s'en inspirer.

Or, comme souvent dans les programmes européens, de beaux projets sont réalisés avec des réussites ou de bons retours d'expériences, mais les voisins, les autres PTOM, n'en sont pas informés. Le président souhaite créer une plateforme synthétisant les projets réalisés, afin que toute personne en lien avec les PTOM puisse prendre contact avec les chefs de projets et générer de vrais échanges. Nous voulons passer à la vitesse opérationnelle et, si possible, embarquer aussi dans cette démarche la Conférence des présidents des RUP, avec lesquels nous entretenons des liens très forts. Ce serait formidable.



Signature de la présidence de l'OCTA par Xavier Lédée, président du Conseil territorial de Saint-Barthélemy, en présence de Mike Eman, Premier ministre d'Aruba, le 11 avril dernier. | Photo de l'ensemble des représentants de l'OCTA présents à ce 21^e Forum PTOM-UE. © OCTA

Ce partage des données devrait être facilité du fait que l'OCTA a gagné en accessibilité depuis le Brexit, à la suite duquel le nombre de PTOM est passé de 25 à 13 avec le retrait des 12 dépendances liées au Royaume-Uni, comme les Bermudes, les îles Caïmans ou encore les îles Falkland.

- **Sur le plan environnemental, quelles perspectives cette nouvelle présidence pourrait-elle favoriser ?**

- Seul PTOM français de la Caraïbe, nous nourrissons l'ambition de nous rapprocher de nos amis RUP, avec lesquels nous faisons face aux mêmes enjeux en tant que petits territoires insulaires. Nous devons unir nos forces pour lutter notamment contre les sargasses. Sur ce sujet qui affecte beaucoup les économies touristiques de nos îles et pose de graves problèmes sanitaires, notre volonté est d'avoir un impact directement sur les lieux de production des algues.

Enfin, il s'agit de défendre les programmes auxquels les PTOM sont éligibles. Soutenir le maintien de BESTLIFE lors de la prochaine période de programmation à partir de 2028 est l'un de nos objectifs. Ce dispositif en faveur de la conservation de la biodiversité, de l'adaptation au climat et du développement durable est très bien adapté pour concrétiser des projets de petites tailles dans les PTOM.

SAINT-MARTIN

LE CACTUS TÊTE À L'ANGLAIS AU CŒUR D'UN PROJET TRANSFONTALIER

L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE SAINT-MARTIN ET LA NATURE FOUNDATION SINT MAARTEN, ASSOCIATION DE LA PARTIE NÉERLANDAISE DE L'ÎLE, UNISSENT POUR LA PREMIÈRE FOIS LEURS FORCES DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CONSERVATION, À TRAVERS LE PROJET CACTUS MAP.

Reconnaissable à sa forme ronde et côtelée évoquant un melon, le cactus tête à l'anglais (*Melocactus intortus*) mesure jusqu'à 60 centimètres de haut. Il se pare à sa maturité, vers l'âge de 15 ans, d'un céphalium rougeâtre et laineux à son sommet, qui rappelle un bonnet de la garde anglaise. Adaptée aux environnements côtiers hostiles, aux falaises et rivages exposés, là où peu de vie végétale subsiste, cette espèce rare, endémique de la Caraïbe, se retrouve aussi aux Saintes et à la Désirade. Malgré sa résilience et son statut de protection, elle est en danger critique d'extinction sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ce cactus reste confronté à diverses menaces, dont les prélèvements illégaux destinés à en faire des plantes d'ornement, le piétinement, la perte d'habitat mais aussi la pyrale du cactus, un papillon exogène dont les chenilles se nourrissent de la chair de la plante.

UNE FORTE PROTECTION ASSORTIE DE SANCTIONS

Trésor botanique du littoral saint-martinois, l'emblématique cactus tête à l'anglais est protégé par la loi française depuis 1988 : sa destruction, son prélèvement ou sa détérioration sont passibles de 15 000 euros d'amende et d'un an de prison. Sur le plan international, il est inscrit dans la convention CITES et la convention de Carthagène.



Le cactus tête à l'anglais, une espèce végétale emblématique de l'île de Saint-Martin. © Nature Foundation Sint Maarten

LE PROGRAMME DE CONSERVATION FRANCO-NÉERLANDAIS CACTUS MAP

L'Association de Gestion de la Réserve naturelle de Saint-Martin (AGRNSM) et l'association néerlandaise Nature Foundation Sint Maarten viennent de finaliser ensemble le projet Cactus MAP, visant à cartographier, évaluer et protéger à travers l'ensemble de l'île les populations de cactus tête à l'anglais.

Ce programme inédit, financé grâce à des fonds du SPAW-RAC, a été mis en place pour établir un bilan détaillé de l'état de santé, de la répartition géographique et du statut de conservation de cette espèce indigène unique. « *Ce projet constitue la première évaluation de référence complète de l'espèce à l'échelle de l'île, ainsi que le premier projet codéveloppé par les deux organisations à but non lucratif depuis la signature d'un protocole d'accord [Memorandum of Understanding, MoU] en mars 2025* », se réjouit l'AGRNSM.

Sous la coordination du chef de projet Joshua Bruns, six sites majeurs – dont trois côté français et trois côté néerlandais – ont été diagnostiqués de janvier à juin 2026 par les équipes des deux associations. « *3 533 cactus vivants ont été étudiés afin d'évaluer leur état de santé, leur structure d'âge et les menaces auxquelles ils sont exposés. Les données recueillies ont été rassemblées dans une base de données ArcGIS partagée et une carte de répartition transfrontalière* », précise la Nature Foundation Sint Maarten.



Les infestations par la pyrale du cactus dévastent les cactus matures, qui sont moins résilients sur les jeunes. © AGRNSM

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

- seuls 7,4 % des cactus étudiés sont matures. Les jeunes cactus pourront-ils survivre et un jour se reproduire ? ;
- présence de la chenille de la pyrale du cactus sur chaque site ;
- environ 1 % à 10 % de la mortalité observée sur les cactus est liée à cette chenille ;
- infestation active de nombreux cactus par ce papillon, bien qu'encre vivants ;
- populations mieux préservées sur les falaises ;
- moindre protection de l'espèce dans la partie néerlandaise de l'île, où les prélèvements ne sont pas interdits par la loi. Cactus MAP a permis de recenser les propriétaires privés des sites d'étude, pour les sensibiliser.



Le projet Cactus MAP (Mapping, Assessment and Protection), de 12000 euros, est un premier pas, espèrent ses organisateurs, vers plus de protection de l'espèce dans la partie néerlandaise de l'île. © Nature Foundation Sint Maarten



Ci-dessus, de haut en bas : originaire d'Amérique du Sud, la pyrale du cactus (*Cactoblastis cactorum*) est un insecte invasif capable de décimer des populations entières de cactus. © Peggy Greb | Chenilles de pyrale du cactus dévorant une tige de cactus. © Mariano Ordano

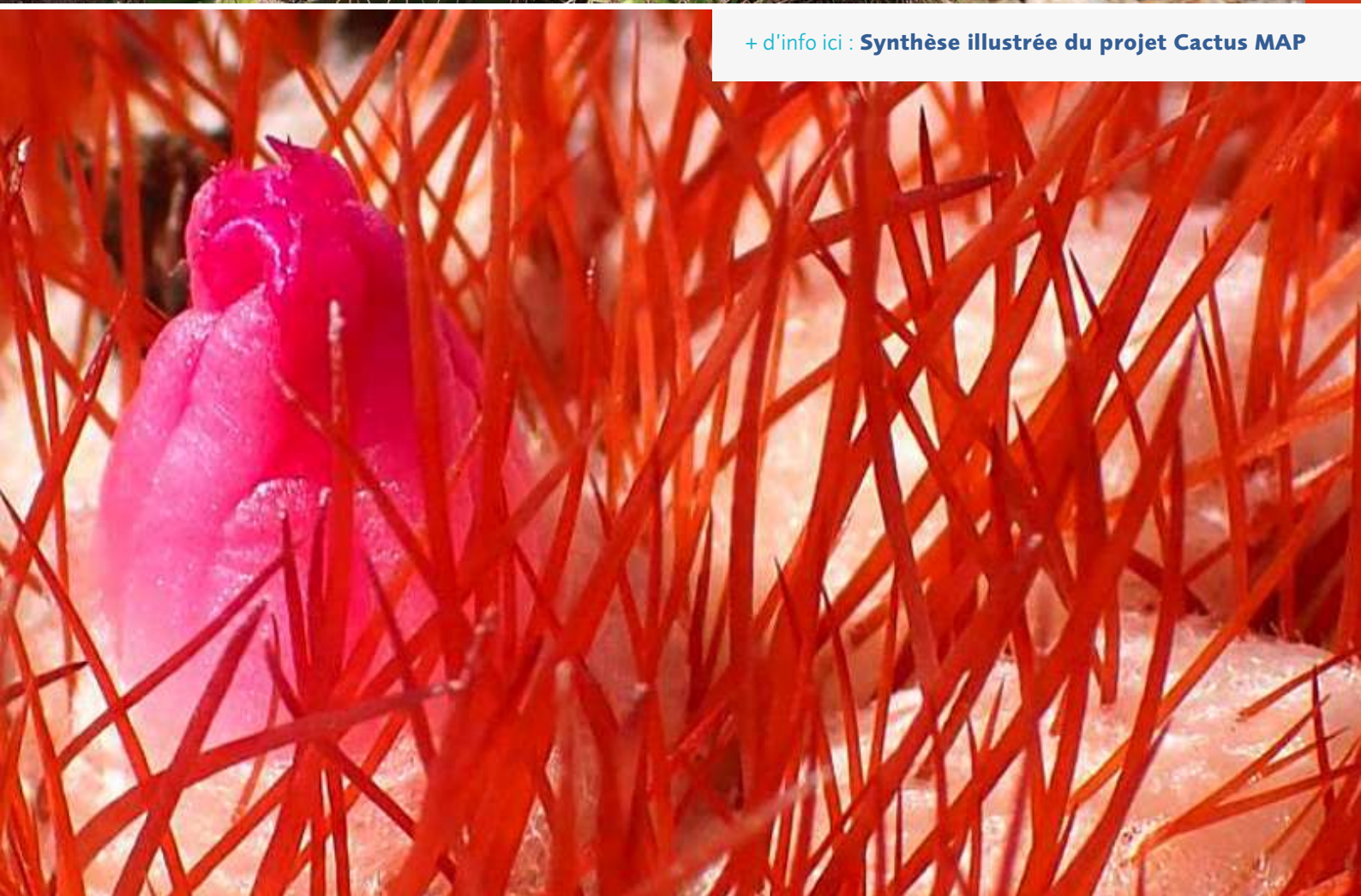


Le cactus tête à l'anglais croît lentement, à raison d'environ deux centimètres par an. Sur les six sites d'inventaire, Babit Point, dans la partie française de l'île, est celui qui recense de loin le plus de cactus, avec 1 787 individus, soit plus que sur les cinq autres sites réunis.



Créature : © Nature Foundation Sint Maarten | Cr-dessous : © AGRNSM

+ d'info ici : [Synthèse illustrée du projet Cactus MAP](#)



Lorsque ce cactus vivace globuleux atteint enfin l'âge adulte, un céphalium croît ensuite lentement à son sommet, pouvant atteindre un mètre de haut. De petites fleurs roses en forme d'entonnoir ornent alors la plante en juillet-août, suivies par des fruits aux graines noires.

UNE POLITIQUE CONCRÈTE DÉPLOYÉE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS, L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (OFB) MÈNE ET SOUTIENT DES ACTIONS CONCRÈTES DE PRÉVENTION, DE DÉTECTION PRÉCOCE ET DE GESTION POUR LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE). LE POINT SUR UNE THÉMATIQUE ESSENTIELLE, SACHANT QU'ENVIRON 30 %¹ DES ESPÈCES MENACÉES EN OUTRE-MER SONT AUJOURD'HUI AFFECTÉES PAR DES EEE.

DES OUTRE-MER TRÈS VULNÉRABLES

Les espèces exotiques envahissantes, dont la présence est amplifiée par les échanges commerciaux et le tourisme, figurent parmi les cinq causes majeures de l'érosion de la biodiversité, au même titre que la destruction des habitats, le changement climatique, la surexploitation des ressources naturelles et la pollution. Le changement climatique favorise leur établissement, en élargissant les zones où elles peuvent survivre et se reproduire. Quelques exemples bien connus illustrent la diversité du phénomène en outre-mer : la mangouste (*Urva auropunctata*) qui décime aux Antilles les oiseaux et petits reptiles endémiques ; la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) qui étouffe à La Réunion certains milieux aquatiques ; ou encore le poisson-lion (*Pterois volitans*) qui perturbe les écosystèmes coralliens.

L'enjeu est particulièrement fort dans les territoires insulaires ultramarins, qui abritent un grand nombre d'espèces endémiques, rendant chaque perte définitive pour la planète. Ces espaces isolés sont extrêmement vulnérables à la prolifération d'espèces introduites : un prédateur, un parasite ou une plante invasive peut y bouleverser en quelques années des équilibres écologiques millénaires.



Le miconia (*Miconia calvescens*), surnommé « cancer vert », une EEE majeure en Polynésie française. | ¹ Source : Comité français de l'UICN.

TROIS PILIERS OPÉRATIONNELS

L'action en France contre les EEE s'articule autour de la Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes, publiée en 2017 par le ministère de la Transition écologique, pilotée avec l'appui de l'OFB et du Comité français de l'UICN. La lutte contre les EEE se décompose en trois principales étapes :

1. Prévention (empêcher l'introduction) : la mesure la plus efficace et la moins coûteuse est de stopper les invasions biologiques avant qu'elles ne débutent. Il s'agit ici d'identifier les voies d'introduction des EEE comme les transports, le commerce d'animaux de compagnie ou de plantes horticoles, de renforcer la législation et les contrôles réglementaires, tout en sensibilisant le grand public et les professionnels.

2. La détection précoce et la réaction rapide (intervenir immédiatement) : pour éviter qu'une espèce introduite ne s'implante durablement, une veille active et partagée entre différents acteurs vise à repérer rapidement les nouveaux spécimens. Un travail d'évaluation du potentiel de nuisance et de propagation de l'EEE détectée est effectué. L'éradication ciblée ou la mise en confinement est opérée au plus vite pour détruire la population émergente avant son expansion.

3. La gestion à long terme et la lutte (contrôler et restaurer) : pour les espèces déjà largement naturalisées et impossibles à éradiquer, l'objectif devient le contrôle des populations et leur confinement pour réduire leurs impacts à un niveau acceptable. Cela peut passer par exemple par la création de zones tampons empêchant la propagation de l'espèce vers de nouveaux milieux ou bassins versants. Le Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes, coordonné par le Comité français de l'UICN et l'OFB, met à disposition des outils, des formations et des retours d'expériences pour les acteurs de terrain.

+ d'info ici : <https://especes-exotiques-envahissantes.fr/>



Le corbeau familial (*Corvus splendens*) est classé parmi les espèces d'oiseaux les plus envahissantes au monde. © Jean-François Cornuaille / OFB | Paysage des pitons du Carbet, dans le nord de la Martinique, où s'est déployé le projet REFEM. © Adélie Paris / OFB



JEAN-FRANÇOIS CORNUAILLE,
TECHNICIEN
CONNAISSANCE
À L'OFB, UNITÉ
TECHNIQUE
OCÉAN INDIEN



FABIAN RATEAU,
RESPONSABLE
DE L'UNITÉ
TECHNIQUE ET
CONNAISSANCES
(UTC) DES
ANTILLES À L'OFB

TÉMOIGNAGES

« À La Réunion, les actions menées contre le corbeau familial (*Corvus splendens*) et la perruche à collier (*Psittacula krameri*) donnent de bons résultats. Nous nous inscrivons dans une démarche collégiale, dont le pilote est la DEAL. Le premier spécimen de corbeau familial a été détecté sur l'île en 2005. Un arrêté préfectoral a rapidement été publié, ce qui nous a permis d'intervenir de façon réactive. Cet oiseau, toujours au stade de la détection précoce aujourd'hui, est assez facile à repérer, car il arrive au Grand Port Maritime et reste plusieurs jours dans le même secteur, par exemple près du marché en quête de fruits, avant de se disperser. Pour le détecter, en plus de nos contacts professionnels, nous nous appuyons sur la science participative et la veille sur les réseaux sociaux. On arrive à le trouver et à l'éradiquer – sa population est estimée à un ou deux individus sur l'île – contrairement à d'autres espèces où l'action a été trop tardive, comme pour l'agame des roches. Quant à la perruche à collier, elle est déjà implantée et se reproduit sur le territoire. Les acteurs comme l'IRI, la SEOR, la Fédération des chasseurs et l'OFB ont permis de fortement réduire les foyers de colonisation, en combinant détection de terrain et lutte contre les trafics. Seule cette action continue et collective conduit à limiter l'expansion de l'espèce. »

« Depuis 2024, l'OFB mène, avec l'ONF et le soutien financier de la Française des jeux, le projet REFEM, pour "Restaurer les forêts et les espèces menacées de Martinique". Les forêts martiniquaises, riches d'une biodiversité remarquable, sont confrontées à plusieurs pressions, dont la propagation d'espèces exotiques envahissantes animales et végétales. Le projet REFEM a été conçu pour améliorer les connaissances sur la faune vertébrée invasive, mais aussi ses impacts sur le milieu et les activités humaines, afin de poser les bases d'actions de conservation efficaces au bénéfice de ces milieux uniques.

Nous cherchons notamment à réduire l'impact du surpâturage d'animaux domestiques divagants – chèvres, cochons, bovins... – sur les forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet. La distribution de ces animaux était mal connue, c'est pourquoi nous avons réalisé une modélisation de leur occupation de l'espace en cœur de bien UNESCO. En parallèle, des enquêtes de terrain ont permis de faire un état des lieux des dégâts agricoles causés par ces vertébrés exotiques dans le nord de la Martinique, avec l'attribution d'un score de dégâts par parcelle en fonction de leur localisation et du type de cultures. »

MARTINIQUE

SARGASSES : DE LA PLAGE À L'USINE, LE CHÂNON MANQUANT

QUINZE ANS APRÈS LE DÉBUT DES RECHERCHES, LES SARGASSES CONTINUENT SURTOUT D'ÊTRE RAMASSÉES PUIS STOCKÉES AUX ANTILLES FRANÇAISES. CAR ENTRE L'ALGUE ÉCHOUÉE SUR LA PLAGE ET LE PRODUIT QUE L'ON POURRAIT EN TIRER, IL RESTE UN CHÂNON ESSENTIEL : CELUI D'UNE VÉRITABLE FILIÈRE INDUSTRIELLE.

LE CASSE-TÊTE DE LA VALORISATION

Ramasser les algues n'est que le début du parcours. Les échouements sont imprévisibles, ce qui complique le dimensionnement d'usines qui ont besoin d'un approvisionnement régulier.

Avant toute transformation, il faut encore trier, dessabler et sécher la matière. Autant d'opérations qui pèsent sur le coût et la faisabilité des projets.

Pour Charlotte Gully, ingénieure en économie circulaire à l'ADEME Martinique, « *le tissu industriel local limité, la composition variable et la gestion des contaminants (arsenic, chlorures, voire chlordécone dans certaines zones) ainsi que la saisonnalité des échouements sont autant de freins à la valorisation* ». L'arsenic reste notamment l'un des principaux verrous identifiés par l'évaluation du plan Sargasses II.

Une autre difficulté se joue après le ramassage : le stockage. Huit sites existent en Martinique, mais aucun ne répond pleinement aux critères environnementaux. Un site pilote est en préparation au Robert. L'idée est de ne plus considérer le stockage comme une simple solution d'attente, mais comme une étape de prétraitement, avec dessablage, séchage, compactage et stabilisation de la matière.

DES PROJETS SORTANT DU LABORATOIRE

La recherche change néanmoins d'échelle. « *On a désormais dépassé la phase de recherche fondamentale en laboratoire pour de la recherche appliquée associant industriels et universitaires* », observe Charlotte Gully. Les premières applications émergent, même si aucune filière industrielle à grande échelle n'est encore opérationnelle.



En Martinique, la plateforme de compostage d'Holdex Environnement attend ainsi l'autorisation d'accueillir les algues, avec un suivi sanitaire et environnemental. L'entreprise travaille également sur une voie de valorisation par le biochar, avec l'Université de Nantes et le CNRS, dans le cadre du projet CharAlg.

Du côté de l'énergie, le projet SARGASOL, lancé en 2026 par la SARA et l'Université de Lorraine, est encore au stade du laboratoire, mais pourrait déboucher sur un projet pilote.

L'intérêt ne se dément pas : plus de 50 porteurs de projets ont sollicité l'ADEME ces derniers mois. L'agence cherche désormais à les mettre en réseau, notamment à travers un comité commun aux quatre territoires français concernés.

À CANCÚN, LA CARAÏBE CHERCHE AUSSI DES RÉPONSES

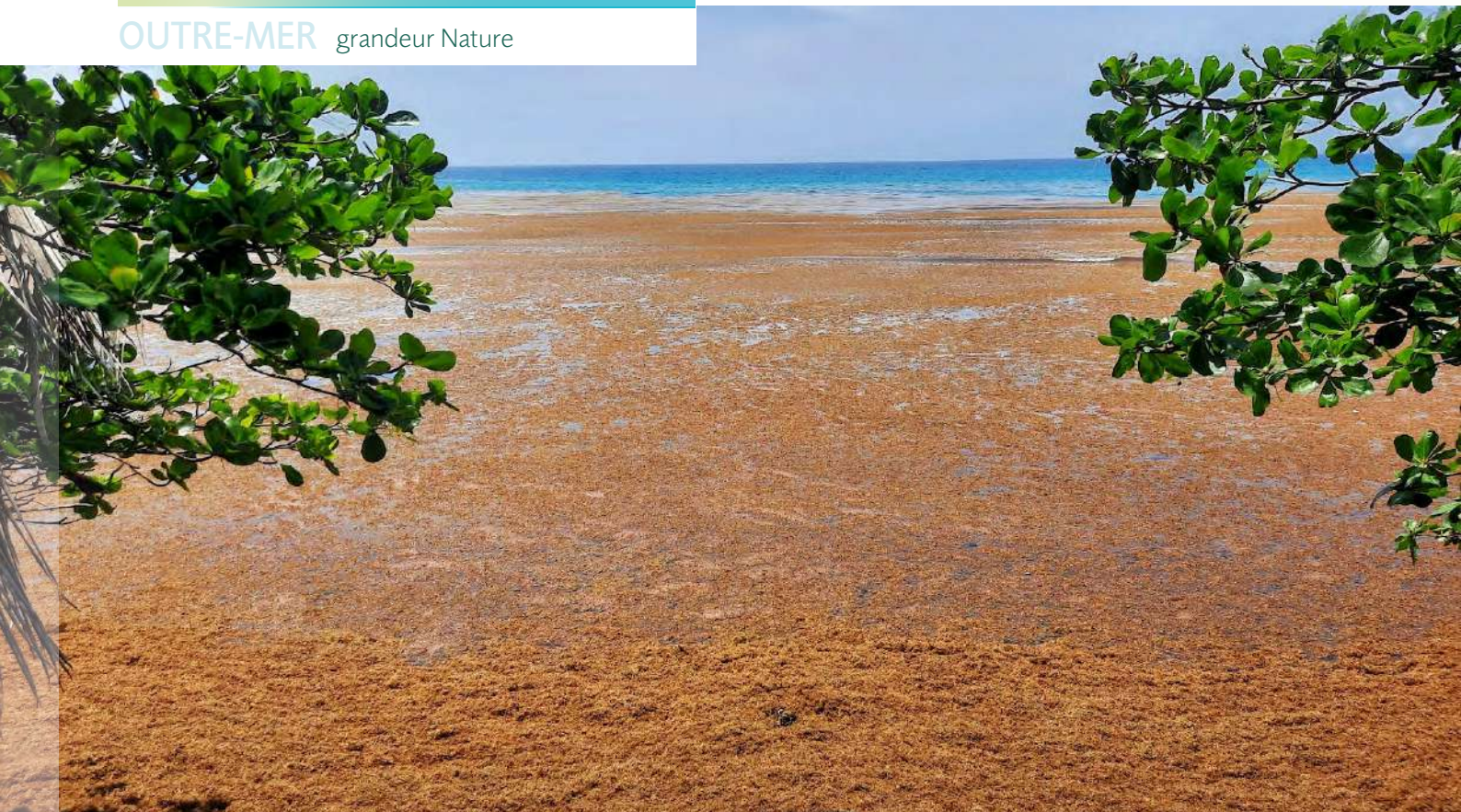
Cette dynamique dépasse bien sûr les frontières des Antilles françaises. Du 28 au 30 septembre, les Sargassum Cooperation Days ont réuni à Cancún, au Mexique, différents acteurs confrontés au même phénomène. La rencontre était organisée par SARG'COOP II (Région Guadeloupe, ADEME, INTEC), SARSEA (Expertise France) et CARIBS (ambassade de France au Mexique).

L'objectif : confronter les expériences et rapprocher les acteurs de la recherche, des collectivités, de l'industrie et de la gestion des échouements. Au programme figuraient notamment des visites d'entreprises, un atelier sur la gouvernance, le lancement du projet scientifique CARIBS, un bilan d'étape de l'expertise collective de l'IRD et un groupe de travail consacré aux sites de stockage, avec une attention portée à la protection de l'environnement, de la santé des populations et des travailleurs.

La délégation française réunissait des élus de Martinique et de Guadeloupe, des représentants des services de santé et de l'environnement, des entreprises, le GIP de Martinique et la cellule PULSAR de Guadeloupe.



Ci-contre : Mathieu Baumgartner, Cloé Barozier, Charlotte Gully et Laurent Gervais de l'ADEME, en déplacement à Cancún, lors des Sargassum Cooperation Days, du 28 au 30 septembre. © DR



Un épisode El Niño très fort a favorisé la prolifération des nappes dans l'Atlantique tropical. En Martinique, à la mi-août, « 12 771,95 tonnes ont été collectées en mer depuis le début de l'année 2026 » [contre 7 634 en 2025] d'après la préfecture. © Mariane Aimar-Godoc

AU MEXIQUE, LA VALORISATION CHANGE D'ÉCHELLE

Charlotte Gully revient impressionnée par le dynamisme des entreprises mexicaines et par la stratégie récemment engagée par le gouvernement autour d'une économie circulaire des sargasses. Certaines applications ont déjà franchi le cap du laboratoire. Sargacreto commercialise ainsi un ciment contenant 5 % de biochar de sargasses, tandis que Carbon Wave développe des biostimulants et des émulsifiants destinés en particulier aux cosmétiques. Le contraste est net avec les Antilles françaises, où les projets restent majoritairement au stade de l'expérimentation ou du pilote.

D'autres initiatives témoignent de la diversité des pistes explorées dans la région. À la Barbade, un méthaniseur associant sargasses et effluents de distilleries est au stade de projet. À Saint-Vincent, Seafields a testé en 2023 des bassins flottants destinés à maintenir les sargasses en vie avant leur récolte. Cette technologie est désormais intégrée au concept SeaClear, qui permet d'intercepter les algues au large à l'aide de barrières flottantes.

Ci-contre : les bassins flottants mis au point par la start-up britannique Seafields stockent des sargasses fraîches en mer. © Seafields

Ces solutions ne sont toutefois pas nécessairement transposables aux Antilles françaises, où les contraintes réglementaires sont plus fortes. Les priorités diffèrent également selon les territoires. « À part les Français, personne ne parle des impacts sur la santé des populations », relève Charlotte Gully. « Au Mexique, c'est l'impact économique qui prime, avec l'objectif de maintenir des plages attractives pour le tourisme. »

Le véritable défi est donc moins de trouver un usage aux sargasses que de bâtir une filière capable de les transformer régulièrement, de la mer au produit fini. Pour qu'elles cessent, enfin, d'être un déchet que l'on déplace.

Rédaction et interview : Mariane Aimar-Godoc





En haut de page : les sargasses ont un impact considérable sur la faune locale. © Mariane Aimar-Godoc | Ci-dessus : conservées en mer dans des bassins flottants, les sargasses ne produisent ni hydrogène sulfuré (H_2S) – un gaz incolore et toxique – ni pollution. © Seafields

SDAGE 2028-2033 : CONSTRUIRE DÈS AUJOURD'HUI LA POLITIQUE DE L'EAU DE DEMAIN

COMMENT GARANTIR UNE EAU DE QUALITÉ DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE ? OU CONCILIER LES DIFFÉRENTS USAGES TOUT EN PRÉSERVANT DURABLEMENT LA RESSOURCE ? POUR RÉPONDRE À CES QUESTIONS, L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE A RÉUNI L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE L'EAU POUR DESSINER LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA GESTION DE L'EAU EN MARTINIQUE.

UN DOCUMENT STRATÉGIQUE POUR LES SIX PROCHAINES ANNÉES

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) n'est pas un simple document de planification. Véritable feuille de route de la politique de l'eau en Martinique, il fixe les orientations qui guideront, de 2028 à 2033, la préservation de la ressource, la restauration des milieux aquatiques et la conciliation des différents usages de l'eau.

Pour préparer cette nouvelle édition, l'Office de l'Eau Martinique, qui a pour charge sa conception, a réuni en juin, pendant trois jours, les principaux acteurs du territoire : services de l'État, collectivités, établissements publics, représentants du monde agricole et de l'industrie, associations, experts et gestionnaires de l'eau.

L'objectif de cette concertation était double : enrichir collectivement le contenu du futur SDAGE et traduire ses grandes orientations en actions opérationnelles à travers plusieurs ateliers techniques.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CŒUR DES RÉFLEXIONS

Impossible aujourd'hui d'imaginer la gestion de l'eau sans prendre en compte l'évolution du climat. Invité lors de ce séminaire, Jérémy Lepesqueur, ingénieur d'études à Météo-France, a présenté les travaux de la TRACC – Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique –, qui permettent d'anticiper les évolutions climatiques auxquelles la Martinique devra s'adapter aux horizons 2030, 2050 et 2100.

Les projections sont sans équivoque : une augmentation progressive des températures pouvant atteindre +2,7°C d'ici 2100, davantage de journées dépassant les 33°C et surtout une diminution des pluies dites « rechargeantes », essentielles pour alimenter les nappes souterraines et les cours d'eau. Autant d'évolutions qui auront des conséquences directes sur la disponibilité de la ressource, les usages agricoles, l'alimentation en eau potable et les milieux aquatiques.



« Le tableau dressé sur le changement climatique montre qu'il y a aujourd'hui un véritable défi d'adaptation pour le territoire martiniquais. Il faudra mettre en place une stratégie sur l'eau afin de garantir des usages raisonnés et partagés de la ressource. »

Jérémy Lepesqueur,
ingénieur d'études à Météo-France,
océanographe et climatologue

BÂTIR UNE STRATÉGIE COMMUNE

Face à ces défis, les participants ont partagé un constat : l'adaptation passera nécessairement par une gestion plus concertée de la ressource et une plus forte protection des milieux aquatiques.

Le futur SDAGE devra intégrer ces nouvelles réalités climatiques afin d'accompagner le territoire vers des usages plus raisonnés, plus sobres et mieux partagés, tout en préservant les écosystèmes aquatiques.

Ces échanges nourriront la première version consolidée du document, qui sera présentée dès le mois d'octobre au Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB), le parlement local de l'eau en Martinique qui réunit l'ensemble des acteurs concernés. Le projet de SDAGE poursuivra ensuite son parcours réglementaire avec les consultations des instances représentatives et du public, avant son adoption définitive prévue fin 2027.

UNE GOUVERNANCE COLLECTIVE DE L'EAU

Si l'Office de l'Eau Martinique pilote l'élaboration du SDAGE pour le compte du Comité de l'Eau et de la Biodiversité, cette démarche repose sur une gouvernance partagée avec la DEAL Martinique, chargée de piloter le programme de mesures qui est une véritable déclinaison du SDAGE en plan d'action opérationnel et chiffré.

Cette collaboration étroite entre institutions, experts et acteurs de terrain constitue l'une des forces de la politique de l'eau en Martinique : construire collectivement des orientations adaptées aux réalités du territoire pour préserver durablement une ressource aussi essentielle que fragile.



Embouchure de la rivière Trois Bras, qui prend sa source au nord de l'île et se déverse en trois grandes cascades. © Lucas Pelus





Ces forêts amphibies jouent un rôle de filtre naturel, de nurserie pour la faune et de rempart contre l'érosion côtière. Elles font partie des principaux écosystèmes suivis et protégés par l'ODE, au même titre que les herbiers marins, les récifs coralliens, les cours d'eau et rivières.

GUADELOUPE

GWAD' GOMETT'® : LES CONFETTIS 100 % NATURELS MADE IN GUADELOUPE

DEPUIS QUELQUES MOIS, LES AFICIONADOS DE SOLUTIONS INNOVANTES PEUVENT TROUVER SUR LE TERRITOIRE GUADELOUPÉEN DES GOMMETTES ET CONFETTIS ENTIÈREMENT VÉGÉTAUX, CONÇUS À PARTIR DE FEUILLES DE RAISINIER BORD DE MER. CETTE ALTERNATIVE NON POLLUANTE REMPLACE IDÉALEMENT LE PLASTIQUE TOUT EN PRÉSERVANT LE PATRIMOINE NATUREL LOCAL.

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage, la France a interdit depuis le 1^{er} janvier 2021 les confettis en plastique à usage unique. Les mariages, anniversaires et fêtes ont dès lors troqué ces confettis aux composants chimiques et polluants contre leur substitut en papier, qui posent malheureusement d'autres problèmes environnementaux. En effet, ces confettis en papier contiennent souvent des encres ou autres substances toxiques qui s'envolent des rues jusqu'aux rivières, puis jusqu'à la mer – quand les festivités ne sont pas organisées directement sur les plages.

UNE SOLUTION AUSSI SIMPLE QU'INNOVANTE

Soucieuse de l'impact environnemental, l'auteure, journaliste et plasticienne Barbara Keller, installée en Guadeloupe depuis 30 ans, a souhaité proposer des confettis naturels, en lançant il y a un an la marque Gwad' Gomett'®, dont le concept a été déposé à l'INPI. L'idée qui sous-tend ce projet local est aussi simple qu'inédite : créer une gamme de gommettes et confettis entièrement végétaux, à l'aide de feuilles de raisinier bord de mer (*Coccoloba uvifera*), un arbre indigène très commun des plages sableuses antillaises.



Les premières gommettes végétales guadeloupéennes sont commercialisées dans plusieurs enseignes en Guadeloupe, comme Cultura ou Nature & Découvertes. © Gwad' Gomett'®

Sans colle et fabriquées de manière artisanale, ces gommettes « libres » sont biodégradables, écologiques, éthiques et ne présentent aucune toxicité pour les enfants qui les porteraient à la bouche ; car les fruits de l'arbre sont comestibles et ses feuilles utilisées en milieu alimentaire.

Confectionnée à partir des feuilles tombées à terre en respectant le cycle naturel de l'arbre, chaque pièce est réalisée manuellement pour prendre de multiples formes : étoile, cœur, papillon, palmier, tortue, crabe, ananas... La créatrice a en effet à cœur de proposer aux jeunes Guadeloupéens des produits à l'image de leur environnement.



INTERVIEW

BARBARA KELLER,
PLASTICIENNE ET CRÉATRICE
DU CONCEPT GWAD' GOMETT'®

- Comment en êtes-vous arrivée à élaborer ce concept Gwad' Gomett'® ?

- L'idée m'est venue lorsque je préparais un projet de livre de comptines pour enfants : je voulais que les illustrations reflètent l'environnement et la végétation d'ici. Je me suis alors tournée vers la nature.

J'ai commencé à travailler avec des graines locales puis avec des feuilles, notamment celles du raisinier. J'ai dans un premier temps peint ces feuilles, puis les ai perforées, et c'est des « confettis » issus de ces simples perforations qu'est née l'idée de façonner des gommettes végétales !

En dehors de mon activité de plasticienne, je suis très engagée pour l'environnement, et le fait de proposer des confettis et des gommettes sans impact sur nos écosystèmes a donc fait sens naturellement. Sans compter qu'elles peuvent être utilisées à tout âge : dans les cahiers d'écoliers, en loisirs créatifs ou même en décoration de table.



Barbara Keller intervient depuis plus de 30 ans en arts plastiques dans les écoles. Ici, un atelier dédié aux gommettes. © Gwad' Gomett'®

- De quelle manière passe-t-on de l'idée à la création d'une entreprise ?

- J'ai testé différentes feuilles, d'amandier ou d'arbre à pain par exemple, et je me suis rendue compte que la feuille de raisinier était la plus résistante d'entre toutes. Elle présente également l'énorme avantage de ne pas être toxique et de pouvoir être mise sans risque entre les mains des plus petits. J'ai fait le choix de rester sur cette matière brute, sans y ajouter ni colle ni vernis, pour ne pas dénaturer le produit, et parce que je trouve que les feuilles ont naturellement de magnifiques camaïeux de couleurs à l'état brut !

Ce qui m'anime aussi grâce à ce concept, c'est de proposer des ateliers pour les enfants ou auprès des publics empêchés afin de permettre aux Guadeloupéens et Guadeloupéennes de se réapproprier leur patrimoine naturel... et de réaliser des créations sans impact sur les milieux naturels !

Rédaction et interview : Lucie Labbouz

UN PROJET LARGEMENT RÉCOMPENSÉ

Cette initiative née en septembre 2025 a été saluée dès le mois suivant à travers le prix Eko-Innovation de Synerg'iles, qui récompense les acteurs guadeloupéens de l'innovation dans le domaine de la transition écologique et énergétique. Gwad' Gomett'® a ensuite reçu le prix Coup de cœur des Trophées éco-innovants de la CCI des Îles de Guadeloupe en 2025,

puis, en 2026, le prix du Public de l'Audace décerné par l'UDE-MEDEF Guadeloupe (photo en haut de page). Ce projet mis en œuvre par l'artiste Barbara Keller, également connue comme pionnière en maquillage artistique – ou *body painting* – en Guadeloupe, a par ailleurs été labellisé « Entreprise engagée pour la nature » par l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG).

+ d'info ici : <https://gwadgomett.sumupstore.com/>

QUAND LES PÊCHEURS DEVIENNENT LES VIGIES DE LA MER

DANS LE CADRE DE LA DEUXIÈME PHASE DU PROJET CAMAC, FISHINGCLEANER.COM ET SEASEARCH ANALYTICS DONNENT LA PAROLE AUX PÊCHEURS POUR MIEUX COMPRENDRE LES INTERACTIONS ENTRE LA PÊCHE ET LA GRANDE FAUNE MARINE. DES PARTAGES D'EXPÉRIENCES CONCRETS ET PRÉCIEUX.

Que se passe-t-il réellement en mer, entre les bateaux de pêche et les tortues, les mammifères marins, les requins, les raies ou encore les oiseaux marins ? La question est essentielle pour la conservation de la biodiversité caribéenne, mais reste encore difficile à documenter. C'est précisément l'un des objectifs de la nouvelle campagne d'enquêtes menée dans plusieurs territoires de la Caraïbe par FishingCleaner.com et SeaSearch Analytics, sous-traitants du CAR-SPAW, en collaboration avec des organismes et partenaires locaux à Porto Rico, en Colombie, en République dominicaine et en Haïti.

Son ambition est concrète : réduire les interactions négatives entre les activités humaines et la mégafaune marine dans la Caraïbe.

COMPRENDRE CE QUI SE PASSE RÉELLEMENT EN MER

Il peut s'agir de captures accidentelles, lorsque des animaux sont pris involontairement dans les engins de pêche, mais aussi d'enchevêtrements, de rejets, de collisions avec les embarcations ou encore de simples observations permettant de mieux connaître la présence et la distribution des espèces. Ces interactions sont encore insuffisamment documentées dans les Caraïbes. Or, les conséquences peuvent être importantes pour des espèces menacées comme les tortues marines, les mammifères marins, les oiseaux marins, les requins et les raies.

L'enjeu est donc de mieux quantifier ces interactions, d'identifier les situations les plus à risque et, à terme, de définir avec les professionnels des mesures permettant de réduire les mortalités accidentelles.

Mais pour y parvenir, encore faut-il disposer de données. Et c'est là que les pêcheurs entrent en scène.

LE SAVOIR DES PÊCHEURS, UNE DONNÉE À PART ENTIÈRE

La méthodologie utilisée par FishingCleaner.com repose sur une approche de recherche collaborative avec les pêcheurs, appelée « Collaborative Fisheries Research », et sur la reconnaissance de leur savoir car les pêcheurs observent quotidiennement la mer. Ils connaissent les espèces présentes, leurs saisons, leurs déplacements, les zones de pêche, les changements dans l'abondance des ressources et les interactions qu'ils peuvent rencontrer avec la faune marine. Ce savoir, transmis par l'expérience et parfois de génération en génération, constitue une véritable connaissance écologique locale.

Longtemps, les pêcheurs ont pourtant été insuffisamment associés aux processus de collecte, d'analyse et d'interprétation des données sur les pêcheries. L'enquête menée aujourd'hui cherche précisément à changer cette approche : les pêcheurs ne sont pas seulement interrogés sur leur activité ; ils participent à la compréhension du milieu marin. Leurs réponses seront ensuite analysées et croisées avec d'autres données scientifiques afin de mieux évaluer les risques et les interactions.



À travers CAMAC 2, l'enjeu est de construire une conservation reposant sur la science, les données de terrain et l'expérience de ceux qui vivent de la mer. © Nalovic/FishingCleaner.com/CAMAC



Le projet CAMAC 2 s'étend au bassin caribéen. © CAR-SPAW

UN TÉMOIGNAGE QUI RACONTE UNE MER EN MUTATION

Un pêcheur traditionnel de 37 ans a accepté de partager son expérience sous couvert d'anonymat. Il connaît la mer depuis l'enfance. À 11 ans, il embarquait déjà avec ses parents. Aujourd'hui capitaine de sa propre petite embarcation et pêcheur commercial depuis sept ans, ce pêcheur porte sur l'océan un regard particulier : celui de quelqu'un qui l'observe et le fréquente quotidiennement. Sa première constatation est sans détour : la mer n'est plus tout à fait celle de ses débuts. « *Avant, il y avait davantage de coraux vivants et plus de poissons* », résume-t-il. Derrière cette phrase se cache une mémoire écologique précieuse. Car les pêcheurs ne sont pas seulement des usagers de la mer. Ils en sont aussi des observateurs privilégiés. Selon lui, les poissons sont moins abondants qu'autrefois. Les mérous, vivaneaux et sierras sont toujours recherchés, mais les captures demandent davantage d'efforts. Il observe des récifs avec davantage de coraux morts et moins de vie qu'auparavant.

Le pêcheur attire également l'attention sur une autre évolution : le nombre d'embarcations a augmenté, ce qui signifie une pression de pêche plus importante sur le milieu. Mais son témoignage révèle aussi une étonnante diversité d'animaux marins encore observés par le pêcheur : dauphins, tortues marines, requins, raies, oiseaux marins et lamantins. Certaines rencontres restent fréquentes et rappellent que la biodiversité caribéenne demeure bien présente.

Parmi ces observations, l'histoire de Moïses, un lamantin connu localement, occupe une place particulière. Sauvé alors qu'il était encore jeune, pris en charge dans un centre de réhabilitation puis relâché dans son habitat naturel une fois adulte, Moïses a ensuite été de nouveau rencontré en mer. Un jour, raconte le pêcheur, l'animal s'est même approché de son embarcation et est monté à bord. Cette histoire dépasse l'anecdote. Elle

montre comment la conservation peut s'ancrer dans la vie quotidienne des communautés côtières. Un animal devient alors bien plus qu'une espèce protégée : il devient une histoire connue, reconnue et partagée.

OBSERVER, ADAPTER, PROTÉGER

Le témoignage montre que certains pêcheurs développent déjà leurs propres pratiques de précaution. Lorsqu'il observe des animaux marins dans une zone, le pêcheur interrogé explique qu'il évite d'y pêcher et change de secteur. Il préconise d'alterner les zones de pêche pour laisser aux populations de poissons le temps de se reconstituer, et insiste sur l'importance de mieux informer les professionnels sur les espèces protégées, les captures accidentelles et les comportements à adopter face à la mégafaune. Cette connaissance locale est une pièce du puzzle de la conservation. Elle ne remplace ni les suivis scientifiques, ni les données biologiques, ni les programmes de surveillance. Elle les complète en apportant une profondeur temporelle, des repères géographiques et des observations issues de milliers d'heures passées sur l'eau. L'enjeu du projet CAMAC 2 est précisément de contribuer à mieux faire dialoguer ces différentes connaissances.

DES DONNÉES POUR AGIR DEMAIN

Les entretiens réalisés par les enquêteurs d'organismes locaux formés par FishingCleaner.com avec les pêcheurs, en lien avec les partenaires locaux des territoires concernés, doivent contribuer à produire une connaissance plus fine des interactions entre pêche et mégafaune marine. Les informations recueillies pourront ensuite être utilisées pour identifier les situations problématiques, mieux comprendre les risques et alimenter la réflexion sur les mesures de réduction des captures accidentelles et autres interactions.

Pour protéger durablement la biodiversité marine des Caraïbes, il ne suffit pas de connaître les espèces. Il faut aussi comprendre les hommes, les pratiques et les territoires qui partagent leur espace avec elles. Préserver la ressource, protéger la biodiversité et maintenir une activité de pêche durable ne sont pas nécessairement des objectifs opposés. Ils peuvent devenir un projet commun, à condition de partir d'un principe simple : écouter, comprendre et construire ensemble l'avenir de la mer.

GUYANE



LA SEPANGUY, PLUS ANCIENNE ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA NATURE EN GUYANE

FONDÉE EN 1964, LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE, DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA NATURE EN GUYANE (SEPANGUY) EST LA PLUS ANCIENNE ASSOCIATION ENVIRONNEMENTALE DU DÉPARTEMENT. RAPHAËLLE RINALDO, DOCTEURE EN SCIENCES FORESTIÈRES NÉE DE PARENTS GUADELOUPÉENS ARRIVÉS EN GUYANE QUAND ELLE AVAIT DEUX ANS, EN EST LA DIRECTRICE DEPUIS 2023. RENCONTRE.



INTERVIEW

RAPHAËLLE RINALDO, DIRECTRICE DE LA SEPANGUY À CAYENNE, DOCTEURE EN SCIENCES DU BOIS

- Alors que l'écologie en Guyane est souvent incarnée par des personnalités scientifiques ou associatives originaires de l'Hexagone, la Sepanguy revendique depuis ses origines une écologie « *ancrée dans son territoire* », qu'est-ce que cela signifie ?

- Dès la fondation de notre association, en 1964, l'équipe comptait des créoles et des personnalités ayant grandi en Guyane connaissant les spécificités de notre territoire. Nous avons toujours eu cette fibre consistant à penser l'écologie depuis la Guyane en veillant à ce qu'il y ait une transmission locale des savoirs, à ce qu'on entende les voix guyanaises sur ce sujet, en particulier celles des jeunes générations qui ont beaucoup à dire. De mars à mai 2026, nous avons par exemple mené une enquête participative visant à recueillir la façon dont les habitants perçoivent le changement climatique et ce qu'ils attendent des pouvoirs publics.



La 2^e édition de la LCOY Guyane – Local Conference of Youth – a été organisée par la Sepanguy à l'Université de Guyane pour former les jeunes sur les enjeux internationaux liés au climat et à la biodiversité. | Équipe de la Sepanguy à la COP 30 à Belém, au Brésil. © Sepanguy

Nous assumons aussi de dire que l'écologie doit être décoloniale. La protection de l'environnement ne doit pas se traduire par une simple mise sous cloche de la Guyane, décidée par une puissance extérieure. La connaissance que nous avons de notre environnement doit être recapitalisée sur notre territoire et servir à notre développement.

- **Comment cette ligne se traduit-elle dans vos activités du quotidien ?**

- Notre objectif, c'est de donner la voix à tous les Guyanais et toutes les Guyanaïses, d'entendre ce qu'ils et elles ont à dire sur l'écologie. Nous sommes implantés dans l'ensemble du département, y compris dans les communes de l'intérieur, et actifs auprès de publics très diversifiés, que ce soient les scolaires, les personnes en situation de handicap...

Au quotidien, nous avons une quinzaine de salariés qui gèrent la réserve du Mont Grand Matoury, située en périphérie de Cayenne – elle fête ses 20 ans – et assurent divers programmes d'éducation à l'environnement dans les écoles.

Nous venons aussi de lancer officiellement notre section « jeunes ». Celle-ci compte notamment nos « jeunes ambassadeurs de l'Océan » que l'on forme, en partenariat avec le WWF, à faire du plaidoyer pour sensibiliser à la protection marine et à la lutte contre la pêche illégale ainsi que les jeunes qui se sont exprimés au nom de la Guyane à la COP 30, en novembre dernier, dans le cadre de la Local Conference of Youth¹. Ils se préparent désormais pour la COP 31, qui aura lieu à Antalya, en Turquie, du 9 au 20 novembre prochains.

- **Depuis des années, la Guyane est divisée sur la question de l'extractivisme. L'exploration pétrolière et le développement minier sont plébiscités par les élus locaux et une large partie de la population qui y voit le gage d'une plus grande autonomie. Comment la Sepanguy se positionne-t-elle ?**

- Nous sommes pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, donc nous sommes d'accord pour affirmer que ces sujets devraient être tranchés par les Guyanais et non pas à Paris. Nous sommes aussi conscients que nous avons besoin de développement pour avoir de meilleures routes, de meilleurs hôpitaux, etc.

Seulement, nous pensons que l'extractivisme, en plus d'avoir un impact néfaste sur l'environnement, est une impasse économique. Même si elle avait du pétrole, la Guyane n'en toucherait jamais les subsides car il serait exploité par de grandes compagnies. De même, le secteur minier n'apporte pas de développement sur le long terme, l'or étant une ressource finie. Pour nous, le risque environnemental n'en vaut pas la chandelle.

Plus philosophiquement, je ne vois pas comment le même modèle capitaliste qui a réduit en esclavage nos ancêtres serait aujourd'hui la solution pour notre autonomie. Nous devons trouver des solutions qui nous soient propres et qui soient en accord avec notre environnement. Pour nous, la priorité, c'est plutôt de développer l'autonomie alimentaire du territoire, l'agriculture et la pêche, pour pouvoir répondre à nos besoins de base.

Rédaction et interview : Enzo Dubesset

¹ Un événement sous l'égide de YOUNGO, la composante jeunesse de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, L'AFD LANCE L'INITIATIVE ADAPTATION OUTRE-MER (IAOM)

LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT DÉJÀ VISIBLES ET AFFECTENT PARTICULIÈREMENT LES OUTRE-MER. FACE À CE CONSTAT, L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD) A LANCÉ, EN 2025, IAOM POUR SOUTENIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES TERRITOIRES ULTRAMARINS, GRÂCE À UN FINANCEMENT DU FONDS OUTRE-MER, UN DISPOSITIF DU MINISTÈRE DES OUTRE-MER.



INTERVIEW CROISÉE

MÉLANIE CORBÉ, CHARGÉE DE MISSION APPUI DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU DÉPARTEMENT TROIS OCÉANS DE L'AFD, ET **ROXANE ZIGHED**, COORDINATRICE DE L'IAOM POUR L'AFD

- **Pourquoi cette initiative spécifique pour les outre-mer ?**

Mélanie Corbé - Les territoires insulaires sont particulièrement vulnérables au changement climatique. Ses effets – hausse des températures, élévation du niveau de la mer, intensification des phénomènes naturels – ont une force inégalée dans les îles. Comme ce sont généralement des espaces géographiques de petite dimension, lorsqu'une catastrophe dévaste une île, l'intégralité de son territoire est souvent touchée. Les infrastructures et les populations sont très exposées car elles sont localisées sur les pourtours des îles. Ces économies sont très vulnérables de manière structurelle : elles sont de petite taille, peu diversifiées, encore peu insérées dans leur bassin régional et fortement dépendantes du commerce international.

- **Quels sont les objectifs d'IAOM ?**

Mélanie Corbé - IAOM est un dispositif qui permet de mobiliser des financements et des appuis techniques à l'attention des collectivités – mairies ou régions, par exemple – pour qu'elles puissent s'adapter à cette nouvelle réalité et à ce qui nous attend. Ce dispositif permet de renforcer leurs capacités d'adaptation face aux risques climatiques, d'appuyer et financer la conception et la mise en œuvre de stratégies et plans d'adaptation, et de mobiliser les acteurs et financements au service de la résilience des territoires ultramarins.

- **Avez-vous un exemple ?**

Roxane Zighed - À La Réunion, où près d'un quart du trait de côte est en recul, IAOM accompagne la Communauté intercommunale des villes solidaires dans l'élaboration de sa stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte. Cette démarche va permettre de mieux comprendre les dynamiques d'érosion et d'élévation du niveau de la mer et leurs impacts sur le territoire. L'enjeu est d'anticiper ces évolutions pour permettre au territoire de renforcer sa résilience et celle de ses habitants. Pour cela, il faut construire avec les acteurs locaux des trajectoires d'adaptation de long terme, combinant solutions fondées sur la nature, ouvrages de protection et évolution de l'aménagement du littoral.



Les territoires ultramarins sont particulièrement exposés aux effets du changement climatique. © Catherine Simonet /AFD



L'Initiative Adaptation Outre-Mer (IAOM) se positionne comme un dispositif au service des besoins d'ingénierie des collectivités. Il met à disposition des financements et des accompagnements techniques d'experts de l'Agence française de développement.

© AFD

LES COLLECTIVITÉS ULTRAMARINES EN PREMIÈRE LIGNE DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Quel bilan faites-vous de la première année de déploiement d'IAOM ?

Mélanie Corbé - Durant cette première année, nous avons testé le dispositif en Guyane, à Mayotte et à La Réunion. IAOM a notamment permis de décliner dans les outre-mer des stratégies nationales telles que le « Plan national d'adaptation au changement climatique » et la « Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte », de rendre concrètes les mesures préconisées par ces stratégies et d'en accélérer le financement.

- Quelles sont les perspectives ?

Roxane Zighed - Les besoins des collectivités sont importants. IAOM a vocation à pouvoir financer et accompagner l'ensemble des territoires ultramarins avec une extension dans les Caraïbes et dans le Pacifique. Cela nous permettra également de mettre de plus en plus en réseau des collectivités qui font face à des défis similaires. On a aujourd'hui le sentiment d'une prise de conscience des acteurs publics sur les impacts du changement climatique. Notre défi collectif, c'est désormais de passer à l'action avec des stratégies et des financements adossés.

+ d'info ici : [Initiative Adaptation Outre-Mer \(IAOM\)](#)



LE PLAN RÉGIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PRACC) EN GUYANE : UNE RÉPONSE AMBITIEUSE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE (CTG) APPUYÉE PAR IAOM

En Guyane, le changement climatique se vit déjà au quotidien. À l'automne 2024, après plus d'un an de déficit de pluie, une sécheresse sans précédent a fait chuter le Maroni et l'Oyapock à des niveaux historiquement bas : il a fallu ravitailler par avion des communes de l'intérieur. Sur le littoral, ce sont l'érosion et les submersions marines qui gagnent du terrain, détruisant déjà habitations humaines et lieux de ponte des tortues.

Pour s'y préparer, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) élabore, avec l'appui d'IAOM, son Plan régional d'adaptation au changement climatique (PRACC). La démarche ambitieuse mais nécessaire du PRACC vise à mieux connaître et comprendre les vulnérabilités climatiques du territoire, auxquelles sont de plus en plus confrontés les Guyanais, pour ensuite s'organiser pour s'adapter durablement. Ce plan s'appuie sur un diagnostic des vulnérabilités climatiques, la définition d'une stratégie d'adaptation et sa déclinaison en actions à l'échelle régionale et locale. La mobilisation et concertation des acteurs du territoire sont au cœur de la démarche, afin de favoriser l'appropriation du PRACC et sa mise en œuvre opérationnelle. De la corédaction du cahier des charges à la revue attentive des premiers diagnostics en passant par des points d'étape mensuels, c'est un véritable binôme de travail qui s'est formé entre les équipes de la CTG et de l'AFD, pour entraîner l'ensemble de la Guyane et de ses acteurs dans une dynamique d'adaptation réaliste, réalisable, ancrée dans son territoire et au service de ses habitants.

LA QUALITÉ POST-RÉCOLTE AU SERVICE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

QUELLES VARIÉTÉS DE FRUITS ET LÉGUMES PRODUIRE ET COMMENT LES TRANSFORMER POUR SATISFAIRE AUX ATTENTES DES GUADELOUPÉENS EN MATIÈRE D'ALIMENTATION LOCALE ? C'EST TOUT L'OBJET DES TRAVAUX DE L'UNITÉ MIXTE DE RECHERCHE (UMR) QUALISUD DU CIRAD EN GUADELOUPE.

La qualité post-récolte à laquelle se consacre l'UMR Qualisud s'appréhende selon quatre axes. La qualité nutritionnelle, dans un premier temps, correspond à l'analyse biochimique des métabolites primaires et secondaires que sont les vitamines, minéraux, sucres, antioxydants, polyphénols et acides, contenus dans les fruits et légumes. La qualité sensorielle ou organoleptique ensuite consiste à évaluer les caractéristiques d'un produit en faisant intervenir nos cinq sens. Pour ce qui est de l'aspect visuel, un fruit non abîmé attire davantage qu'un fruit comportant des moisissures, par exemple. Ce qui nous amène à la qualité sanitaire, qui touche aux maladies post-récoltes, généralement dues à des champignons pathogènes. Enfin, la qualité fonctionnelle concerne les aspects de texture ou des désordres physiologiques tels que la sensibilité des fruits à meurtrir suite à des chocs, ou à brunir suite à des manipulations.



OLIVIER HUBERT, INGÉNIEUR
EN QUALITÉ POST-RÉCOLTE DES FRUITS
ET LÉGUMES TROPICAUX

« Nous pouvons illustrer les travaux en qualité post-récolte que nous menons avec l'exemple des bananes, pour lesquelles nous avons accumulé une expérience conséquente, dans un contexte de forte exigence de qualité.

En termes de qualité sanitaire, notre objectif est de réduire l'utilisation des fongicides en post-récolte, par le biais de différentes méthodes de conservation, que ce soit l'utilisation de la température, ou le recours à l'atmosphère contrôlée, où il s'agit de diminuer la quantité d'oxygène et d'augmenter la quantité de CO_2 , afin de limiter le développement des pathogènes. La prophylaxie, elle, mobilise diverses méthodes au champ afin de réduire les contaminations et la présence de pathogènes. Nous utilisons également des méthodes alternatives, telles que des produits de biocontrôle destinés à remplacer les fongicides chimiques, notamment des huiles essentielles aux propriétés antifongiques, permettant d'améliorer la qualité, sans résidus de pesticides dans les fruits et légumes.



Le Cirad travaille sur des collections variétales importantes : une centaine de variétés de banane dessert, une cinquantaine de bananes à cuire, et une collection de près de 200 accessions pour l'igname.



La caractérisation sensorielle et l'analyse biochimique d'un produit récolté, en fonction des différents stades de maturité et types de transformation, nécessitent plusieurs mois voire années.



L'UMR Qualisud s'associe à des startups (Nuriyo qui produit des pâtes à base de racines et légumes), associations (comme l'Assofwi qui développe de la mangue séchée) et coopératives (la SICA LPG dédiée à la banane) pour contribuer au développement de filières et à la création de produits locaux.

L'amélioration variétale est également un de nos axes de travail. Afin de répondre aux attentes des producteurs, distributeurs, consommateurs, et dans un souci de biodiversité, il s'agit de proposer aux agriculteurs des variétés résistantes à certaines maladies, ou apportant une diversité nutritionnelle et organoleptique. Notre mission est alors de caractériser les différentes variétés, c'est-à-dire de les évaluer selon des critères de qualité nutritionnelle, sensorielle, sanitaire et fonctionnelle.

Nous travaillons par ailleurs, depuis quelques années, sur l'agrotransformation. Au niveau international, nous contribuons ainsi à un projet d'évaluation et de caractérisation des variétés les plus appropriées pour la transformation en alocos. En Guadeloupe, nous pouvons citer des travaux d'optimisation des coûts de production et de transformation des bananes et ignames en farine, l'optimisation des processus de transformation de la mangue en jus ou encore confiture, la caractérisation, la conservation et la transformation des agrumes en jus, mais aussi un projet de travail sur le fruit à pain, avec le PARM en Martinique. Des conventions de partenariat sont en cours d'élaboration avec deux projets dédiés à l'agrotransformation : Lizin Santral, la restauration collective, et l'Agropark, espace partagé dédié aux agrotransformateurs. »



L'évaluation de la qualité sensorielle ou organoleptique est réalisée par un jury naïf ou expérimenté, afin de sélectionner les variétés représentatives des attentes des Guadeloupéens.



SANDRINE ANDYPAIN, TECHNICIENNE DE LABORATOIRE UMR QUALISUD

« Mes missions consistent à réaliser une gamme de tests permettant de déterminer la qualité sensorielle, biochimique et nutritionnelle de variétés de fruits et légumes – bananes dessert, bananes à cuire, mangues et ignames principalement – afin d'orienter la sélection variétale en fonction des besoins des producteurs. Prenons la banane à cuire par exemple. Nous allons tester l'aptitude à la cuisson ou à différents procédés de transformation de plusieurs variétés, mais aussi évaluer leurs qualités en matière de texture, de consistance, de saveur, d'odeur et d'aspect visuel.

Nous organisons pour cela des sessions de dégustation de produits bruts ou transformés, avec un panel de testeurs dont les missions sont de décrire le produit ou de donner leurs appréciations selon certains critères : est-il sucré ou acide ? La texture est-elle friable ou ferme ? Afin d'obtenir une description cohérente des produits, nous entraînons les participants pour nous assurer que la compréhension et la façon de noter chaque critère soient uniformes entre les panélistes.

L'analyse biochimique complète l'analyse sensorielle, en mesurant et dosant les teneurs en sucre, l'index glycémique, l'acidité et la composition de l'amidon en amylose et amylopectine, par exemple. In fine, l'objectif est d'estimer si un produit donné pourra être accepté par les consommateurs et d'accompagner les producteurs dans la valorisation de leurs produits, par le biais de l'agrotransformation ou de la vente de produits bruts. »

+ d'info ici : [Vidéo liée à ces travaux du Cirad](#)

ÎLE DE LA RÉUNION

ET SI LES PLANTES DEVENAIENT LES ALLIÉES DES RIVIÈRES RÉUNIONNAISES ?

SUR L'ÎLE INTENSE, LES RIVIÈRES ET RAVINES SONT SOUMISES À DE NOMBREUSES PRESSIONS : ÉROSION DES BERGES, ARTIFICIALISATION, APPORTS DE SÉDIMENTS... FACE À CES ENJEUX, LE PROJET **VEGETALI**, PORTÉ PAR L'ASSOCIATION **ARBRE**, EXPLORE UNE PISTE ENCORE PEU DÉVELOPPÉE SUR L'ÎLE : LE GÉNIE VÉGÉTAL.

L'idée du projet **VEGETALI** : utiliser des végétaux vivants pour aider à stabiliser les berges et restaurer les milieux aquatiques, en complément des techniques classiques de génie civil. Une approche qui consiste aussi à travailler avec des espèces indigènes et à restaurer les fonctions écologiques des cours d'eau.

« En 2021, on s'est posé une question très simple : *quelles plantes peut-on utiliser à La Réunion pour lutter contre l'érosion ?* », explique Chloé Meriel, responsable du projet. Ingénieure de formation dans le domaine du génie civil, elle a également travaillé à la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques. Une expérience qui lui a permis de mieux connaître les cours d'eau réunionnais et leurs problématiques. À l'époque, les références locales

manquent. Quelles espèces choisir ? Comment multiplier ? Comment résisteront-elles aux contraintes spécifiques des rivières de l'île ? Pour répondre à ces questions, le projet est lancé avec le soutien de plusieurs partenaires.

EN PHASE D'EXPÉRIMENTATION DEPUIS CETTE ANNÉE

La première phase du projet, engagée en 2023, a contribué à mieux comprendre la flore présente au bord des cours d'eau. Au total, 120 ripisylves – formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives – ont été étudiées, réparties sur 60 stations et 50 rivières et ravines réunionnaises.

Ce travail a notamment permis d'identifier différents types de ripisylves et de sélectionner 41 espèces indigènes pouvant être utilisées dans le cadre du génie végétal¹. « *On voulait comprendre comment les espèces s'organisent entre elles et mettre en avant celles qui présentent un intérêt pour stabiliser les berges des cours d'eau réunionnais* », résume Chloé Meriel.

Depuis janvier 2026, le projet est entré dans une phase d'expérimentation qui s'achèvera en juin 2028. Cette phase, financée à hauteur de 450 225 euros par l'OFB, l'Office de l'eau Réunion et la DEAL Réunion, est menée en partenariat notamment avec l'INRAE Grenoble, le Conservatoire botanique national de Mascarin, l'ONF et le bureau d'études AGEVI. Des boutures d'espèces indigènes sont testées dans des pépinières de l'Office national des forêts (ONF) aux Makes, à Saint-Philippe et à L'Étang-Salé, et directement sur plusieurs sites. Les boutures d'arbres et d'arbustes sont actuellement suivies afin d'observer leur capacité à reprendre, à développer leur système racinaire et à contribuer au maintien des sols. Plusieurs espèces seront ainsi comparées pour identifier celles qui présentent les meilleures capacités de reprise et de stabilisation. Le projet s'intéresse également aux espèces herbacées indigènes, avec l'accompagnement du Conservatoire botanique national de Mascarin. L'objectif est de constituer une palette végétale adaptée aux divers contextes des cours d'eau réunionnais.

DES BERGES RESTAURÉES POUR MIEUX RETENIR L'EAU ET LES SOLS

L'intérêt du génie végétal dépasse la seule stabilisation des berges. Les systèmes racinaires permettent de maintenir les terres et peuvent favoriser l'infiltration de l'eau. La végétation apporte par ailleurs de l'ombre au cours d'eau et recrée des habitats pour la faune terrestre et aquatique.

À l'inverse, lorsque les berges sont artificialisées ou restent sans végétation après des travaux, les sols sont davantage exposés à l'érosion et les habitats peuvent être dégradés. Lors des épisodes de fortes pluies, une mauvaise stabilisation des sols peut également entraîner d'importants apports de sédiments dans les cours d'eau.

Pour VEGETALi, l'enjeu est donc de raisonner à l'échelle du bassin versant, en intervenant notamment

en amont pour limiter ces phénomènes. Une berge végétalisée peut ralentir le ruissellement, favoriser l'infiltration et contribuer à la recharge des nappes phréatiques. Elle peut aussi participer à la restauration des continuités écologiques.

Pour autant, il ne s'agit pas d'opposer végétal et génie civil. « *Le génie végétal doit devenir un réflexe, pas être en opposition au génie civil* », souligne Chloé Meriel. Certaines situations nécessitent des ouvrages classiques. L'objectif est plutôt de déterminer dans quels contextes le végétal peut être intégré aux travaux de restauration et venir compléter les solutions existantes.

FAIRE ÉMERGER UNE FILIÈRE RÉUNIONNAISE

Le projet entend désormais aller plus loin : former les gestionnaires et les entreprises, intégrer le génie végétal dans les cahiers des charges et surtout rendre disponibles les végétaux nécessaires. En effet, pour développer ces pratiques, il faut pouvoir produire suffisamment de boutures et maîtriser les techniques de multiplication des espèces indigènes. VEGETALi travaille ainsi à la constitution d'itinéraires techniques de production et à la création, à terme, d'une véritable filière du génie végétal à La Réunion.

Parmi les sites d'expérimentation figure notamment la ravine de l'Ermitage, où le projet accompagne le Territoire de l'Ouest dans la restauration d'une zone humide. Les premiers résultats seront suivis dans le temps afin de mesurer la capacité des végétaux à s'implanter et à contribuer au retour d'un fonctionnement écologique plus complet. D'autres expérimentations sont également menées sur d'autres sites de La Réunion, avec l'objectif de mieux connaître les capacités des espèces indigènes et d'identifier les solutions les plus adaptées aux différents contextes.

À terme, l'ambition de VEGETALi est de faire du génie végétal un réflexe dans les projets de restauration des cours d'eau réunionnais. Car derrière le projet se dessine une ambition plus large : retrouver les fonctions naturelles des rivières réunionnaises, retenir les sols, ralentir l'eau, favoriser la biodiversité et reconnecter les milieux, de la terre jusqu'à la mer.

Rédaction : Pierre-Yves Fouché

¹ Connaissances et techniques ayant recours aux végétaux pour aménager, stabiliser et restaurer les milieux naturels ou anthropisés.



Premier chantier de génie végétal à La Réunion, ravine Cimetière à Saint-Paul, juin 2026. © Chloé Meriel | Exemple de caisson végétalisé le long du torrent du Bens en Isère, retour d'expérience de ce projet Génie' Alp (2010-2013). | Le site un an après. © Génie' Alp | Exemple de génie civil pur sur un cours d'eau de la Réunion. À noter : la colonisation naturelle d'espèces exotiques envahissantes sur l'endiguement.



Ripisylve naturelle du Bras des Lianes, à Bras-Panon, station d'étude pendant la première phase du projet VEGETALI. © Anouk Piteau



+ d'info ici : <https://vegetali.re/>

ASSOCIER LES ACTEURS PORTUAIRES À LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DU GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION

LE 27 AOÛT, LE GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION (GPMDLR) ORGANISAIT UNE RÉUNION INÉDITE AVEC LES AMODIATAIRES DU DOMAINE PORTUAIRE, C'EST-À-DIRE LES ACTEURS ÉCONOMIQUES EXERÇANT LEURS ACTIVITÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DU PORT. L'OBJECTIF ÉTAIT DE PORTER À LEUR CONNAISSANCE LA MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE NATUREL (SDPN).

UN SCHÉMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE NATUREL ACTUALISÉ

Le Grand Port Maritime de La Réunion a récemment mis à jour son Schéma Directeur du Patrimoine Naturel (SDPN). Ce document structurant définit les orientations et le plan d'action en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel portuaire pour les cinq prochaines années.

Pour faire connaître le SDPN mis à jour, le GPMDLR a convié le 27 août dernier les acteurs économiques présents sur le domaine portuaire lors d'un premier atelier dédié à la présentation du cadre, des objectifs et du plan d'action de cette véritable feuille de route.

FAVORISER LE DIALOGUE AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Les échanges avec les acteurs se sont révélés fructueux et ont permis d'évoquer des enjeux communs, entre activités portuaires, aménagement des espaces et environnement. Cet atelier a en effet alimenté une réflexion partagée sur l'évolution du territoire et de ses usages, et la nécessité de protéger le précieux patrimoine naturel portuaire. Le Grand Port Maritime de La Réunion affirme ainsi sa volonté de renforcer le dialogue avec les acteurs économiques locaux, qui ont toute leur place dans sa démarche environnementale, par leur connaissance du terrain, leur expérience et leur rôle clé dans la vie du port.



Ci-dessus à droite : QR code de la plaquette présentant le Schéma Directeur du Patrimoine Naturel (SDPN) du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR).



Ci-dessus, de gauche à droite : bâches installées pour présenter la version actualisée du plan d'action du Schéma Directeur du Patrimoine Naturel (SDPN) du Grand Port Maritime de La Réunion aux acteurs économiques présents. | Déroulement de l'atelier. © GPMDLR

TÉMOIGNAGES

**PRISCILLE
LABARRÈRE,**
RESPONSABLE
DU SERVICE
ENVIRONNEMENT
ET AMÉNAGEMENT
DU GPMDLR

**JEREMY
DOCHE,**
CHEF DE PROJET
ICPE¹ ET RISQUES
INDUSTRIELS CHEZ
ALBIOMA SOLAIRE
RÉUNION



« Notre Schéma Directeur du Patrimoine Naturel a permis d'améliorer considérablement la connaissance des milieux terrestres et marins du domaine portuaire, y compris des zones mésophotiques, contribuant ainsi à éclairer nos projets de développement inscrits dans le Projet Stratégique du Grand Port Maritime de La Réunion. Les inventaires réalisés ont conduit à la découverte d'espèces jusqu'alors jamais recensées à La Réunion, voire dans l'océan Indien, révélant la richesse écologique de ce territoire portuaire. Le SDPN nous permet de mieux intégrer le patrimoine naturel dans nos projets et de répondre aux défis environnementaux et climatiques. Dans le cadre de sa deuxième mise à jour, nous souhaitons renforcer sa communication et mobiliser davantage les acteurs portuaires présents sur notre domaine pour favoriser leur adhésion aux actions de préservation de la biodiversité. Nous travaillerons ensemble autour d'un plan d'action à cinq ans, au travers d'ateliers prochainement organisés pour assurer un suivi collaboratif de sa mise en œuvre. L'ambition est également de renforcer l'intégration du SDPN dans les documents stratégiques d'aménagement du territoire afin de partager la connaissance acquise et de contribuer collectivement à la préservation des milieux naturels. »

« Sur le site de stockage de pellets de bois d'Albioma, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour préserver les zones non artificialisées et réduire au maximum les pressions exercées sur les ressources en eau et la biodiversité : aménagement paysager du site, végétalisation des noues destinées à recueillir les eaux pluviales, implantation de ruches dotées d'un dispositif mesurant l'activité des pollinisateurs, diagnostic de l'éclairage visant à évaluer et à limiter les impacts de la pollution lumineuse... Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans les orientations définies par le SDPN. Nous espérons poursuivre et renforcer cette dynamique collective afin de valoriser ces bonnes pratiques, accompagner les autres industriels de la zone dans leur déploiement et, pourquoi pas, aller plus loin sur d'autres thématiques avec le soutien du GPMDLR, telles que la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la réutilisation des eaux de pluies ou encore la création de zones sanctuarisées. Une zone industrielle peut tout à fait être conçue, organisée et pérennisée autour de la préservation de la nature. Cela nécessite toutefois une collaboration étroite entre l'ensemble des acteurs concernés, démarche dans laquelle le SDPN constitue un véritable outil fédérateur et un vecteur de transmission des bonnes pratiques. »

¹ Installation classée pour la protection de l'environnement.

RENATURER SAINT-PIERRE « DU BATTANT DES LAMES AU SOMMET DES MONTAGNES »

LANCÉ FIN 2025, CE PROGRAMME DE VÉGÉTALISATION URBAINE EST PORTÉ PAR LA VILLE DE SAINT-PIERRE ET MIS EN ŒUVRE PAR LA SPL EDDEN – ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS. IL CONSISTE À RÉINTÉGRER LA NATURE SUR TROIS SITES ANTHROPISÉS, DE L'ARRIÈRE-PLAGE À LA FORÊT DE MOYENNE ALTITUDE, AFIN D'AMÉLIORER LES CONDITIONS CLIMATIQUES DE LA COMMUNE.

Dans le sud de La Réunion, le projet de renaturation « Du battant des lames au sommet des montagnes » prévoit de planter 100 000 végétaux à Saint-Pierre en trois ans, dont 50 000 arbres ou arbustes, et 50 000 plantes à fleurs et herbacées. Ce programme de reconquête végétale et paysagère porte sur trois zones.

« Sur le premier site, les Jardins de la Plage, nous allons revégétaliser l'arrière-plage à l'aide d'espèces indigènes et endémiques qui vont tenir les sols, tout en maintenant les accès à la plage pour les usagers », explique Stéphane Baret, responsable scientifique et du développement écologique à la SPL EDDEN. Le deuxième site concerne les ronds-points du centre-ville, dont ceux du boulevard Bank, où il s'agira d'améliorer l'aspect paysager en privilégiant la plantation d'espèces adaptées, avec un accent donné aux fleurs pérennes, mellifères et colorées. Un retrait progressif des espèces envahissantes figurant sur la liste des plantes exotiques interdites y est prévu. Enfin, à environ 650 mètres d'altitude, 45 000 plantes, composées « d'espèces indigènes et endémiques, et d'un millier de fruitiers lontan, comme le carambole, le zatte ou la sapotille », reverdiront le Domaine Vidot, un espace de plein air et de loisirs où s'est tenue la Fête de la Fraise du 2 au 4 octobre.

AMÉNAGER DES ÎLOTS DE NATURE DU LITTORAL JUSQUE DANS LES HAUTS

Sur ce site de Mont-Vert les Hauts, qui marque une zone de transition entre forêt de bois de couleurs des bas et massifs de moyenne altitude, le projet a vocation à recréer un corridor écologique. « Nous allons planter de jeunes plants de façon très dense pour favoriser une compétition entre eux. Cette densification a tendance à accélérer la croissance des individus plantés et à limiter ainsi la prolifération des exotiques envahissantes. Nous nous inspirons de travaux de naturalistes locaux ou de la zone océan Indien, et de la méthode Miyawaki », souligne Stéphane Baret. Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM) seront également au cœur des plantations sur le site. « Nous allons réintroduire par exemple les trois espèces médicinales les plus utilisées à La Réunion : le bois de goyave marron, l'ambaville et le fleur jaune », poursuit-il. « Dans le cadre de ce contrat de prestations, nous faisons en sorte de répondre aux souhaits de la population, pour qu'elle puisse s'approprier ces espaces, les connaître et les protéger. Nous sensibilisons les habitants. L'une de nos dernières sessions de plantations a fait se rencontrer des élèves du battant des lames au sommet des montagnes ! »

EDDEN, AU SERVICE DU PATRIMOINE NATUREL RÉUNIONNAIS

EDDEN agit notamment pour préserver, restaurer et valoriser les espaces naturels, de la production d'espèces indigènes et endémiques à leur plantation et à la sensibilisation des publics.

À la croisée des enjeux environnementaux et sociaux, EDDEN fait également de la restauration écologique un levier d'insertion.



+ d'info ici : [Présentation du projet de renaturation](#)



© SPL EDDEN

Le projet vise à renaturer plus de 10 hectares d'espaces détériorés, impactés par l'érosion, les espèces invasives et la dégradation des sols. Ici, une récente plantation participative au Domaine Vidot, avec les élèves de CM2 de l'école Charles Cros de Mont-Vert les Hauts.



INTERVIEW

DAVID LORION, MAIRE
DE SAINT-PIERRE, PRÉSIDENT DE
LA COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE
DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS),
ANCIEN DÉPUTÉ DE LA RÉUNION

- **Quelles sont vos attentes à l'égard de ce projet de renaturation avec la SPL EDDEN ?**

- Dans le cadre du projet « Du battant des lames au sommet des montagnes », nous sommes accompagnés par la SPL EDDEN, qui est un partenaire tout à fait essentiel dans notre municipalité en matière de développement durable. Les actions prévues, que ce soit dans l'espace urbain avec les Jardins de la Plage et les ronds-points du centre-ville, ou au Domaine Vidot, revêtent une forte dimension pédagogique. Ce programme va ainsi permettre d'impliquer les écoles

et les équipes pédagogiques de Saint-Pierre autour d'actions ciblées de plantations, une fois que les terrains seront préparés. Les enfants vont acquérir des connaissances sur les plantes et vont physiquement prendre part au projet en plantant, en arrosant, etc. À travers ce projet qui fait prendre conscience de toute l'importance de la biodiversité en ville, nous souhaitons favoriser les échanges entre les écoles de la zone côtière et des Hauts. Les enfants ont des représentations différentes de leur environnement et l'idée est de partager ensemble ce qu'est la nature, en s'accordant sur ce qu'il convient de faire.

- **Comment ce projet s'inscrit-il dans la politique de développement durable de Saint-Pierre ?**

- Le projet phare de ma mandature est de mettre en œuvre une organisation urbaine polycentrique, en donnant notamment de l'importance à chacune de nos 13 mairies annexes. Je souhaite développer cette politique de proximité autour de la notion de quartier. Le concept de la « ville du quart d'heure » de l'urbaniste Carlos Moreno m'inspire car la « ville du soin » fait de la proximité un levier concret de bien-être, d'attention à soi, aux autres et à l'environnement. Davantage de proximité géographique quotidienne permet de diminuer les flux entre les grands espaces de la ville. L'idée est de ne plus avoir besoin d'aller au centre-ville pour son parcours citoyen, ses démarches administratives, ses achats... Je suis également un adepte du concept de « proxilience », selon lequel la proximité crée la résilience. Ce projet de renaturation avec EDDEN vise finalement à rendre chacun fier de son quartier, à retisser le maximum de liens et à encourager la population à s'impliquer localement.

MAYOTTE

« LES FORÊTS MAHORAISES
SONT NOTRE OR VERT »

CRÉÉE EN 2021, LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES FORÊTS DE MAYOTTE A AFFRONTÉ UNE SUCCESSION D'ÉPREUVES. STRUCTURATION DE SES ÉQUIPES, PASSAGE DÉVASTATEUR DU CYCLONE CHIDO, RECRUDESCENCE DES OCCUPATIONS ILLÉGALES... SON DIRECTEUR, DJAMADAR SAINDOU, REVIENT SUR CE PARCOURS ET TRACE LES PRIORITÉS POUR PRÉSERVER L'UN DES PATRIMOINES NATURELS LES PLUS PRÉCIEUX DE L'ÎLE.

© ONF Mayotte



INTERVIEW

DJAMADAR SAINDOU, DIRECTEUR
DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE
DES FORÊTS DE MAYOTTE

- Deux ans après votre prise de fonctions, quel bilan tirez-vous du chemin parcouru ?

- Lorsque j'ai pris mes fonctions en juillet 2024, la Réserve était en pleine construction. Nous étions quatre agents recrutés par le GIP, sans locaux réellement opérationnels, sans véhicules et sans matériel, très dépendants de nos partenaires : l'Office national des forêts et le Département-Région de Mayotte. Nous sommes aujourd'hui 11 personnes.

La priorité a été de former les équipes. Huit agents ont suivi le parcours complet de police de l'environnement avec l'Office français de la biodiversité. Sept d'entre eux ont été commissionnés et assermentés en novembre 2025 devant le tribunal judiciaire de Mamoudzou, le huitième en janvier 2026. C'est un tournant : nous ne faisons jusque-là que constater les atteintes ; nous pouvons désormais dresser des procès-verbaux et engager des suites judiciaires.

Le cyclone Chido, qui a frappé Mayotte le 14 décembre 2024, est venu bouleverser cette dynamique. Les équipes sont pourtant remontées en forêt trois jours après son passage pour rouvrir les pistes et poser un premier diagnostic. Plus de 22 kilomètres de sentiers ont été remis en état dans l'année !



Opération de terrain visant à réhabiliter des zones naturelles impactées par les cultures illégales depuis Chido. © GIP-RNNFM

- **Comment décrire l'état de santé des forêts mahoraises et quels sont, de votre point de vue, les principaux défis à relever ?**

- Elles sont en grande souffrance. Le premier défi reste l'occupation illégale des espaces forestiers. Après le cyclone, nous avons en effet observé une aggravation des défrichements, des cultures clandestines et des incendies liés au brûlis : nos agents ont relevé, en 2024 et 2025, 42 atteintes sur plus de 70 hectares à l'intérieur de la Réserve, dont un incendie de 36 hectares au mont Combani. S'y ajoutent les espèces exotiques envahissantes, en particulier une liane de plus de 10 mètres de long, *Merremia peltata*, qui recouvre les trouées ouvertes par Chido, bloque la pénétration de la lumière au sol et donc la régénération.

Notre stratégie consiste d'abord à laisser la forêt retrouver seule son équilibre. Elle en a la capacité et les banques de graines du sol sont nos meilleures alliées. Nous ne plantons que là où la régénération naturelle ne repart pas, avec des espèces indigènes et un suivi scientifique. La forêt montre une vraie résilience, mais reste fragilisée par la pression humaine.

- **Les grands temps forts de cette fin d'année ?**

- L'étape essentielle est notre premier plan de gestion, un document quinquennal élaboré avec nos partenaires institutionnels et le monde associatif, sous le regard du Conseil scientifique du patrimoine naturel de Mayotte. Nous engageons en cette fin d'année la phase décisive : objectifs et plan d'action, avant la saisine du Conseil national de la protection de la nature. Il fixera nos priorités : restauration des habitats, police de l'environnement, suivi scientifique, accueil du public, sensibilisation et besoins en effectifs. En novembre, la campagne scientifique « Deux ans après Chido » mesurera précisément la reprise de la forêt à travers des relevés drone et l'installation de placettes permanentes.

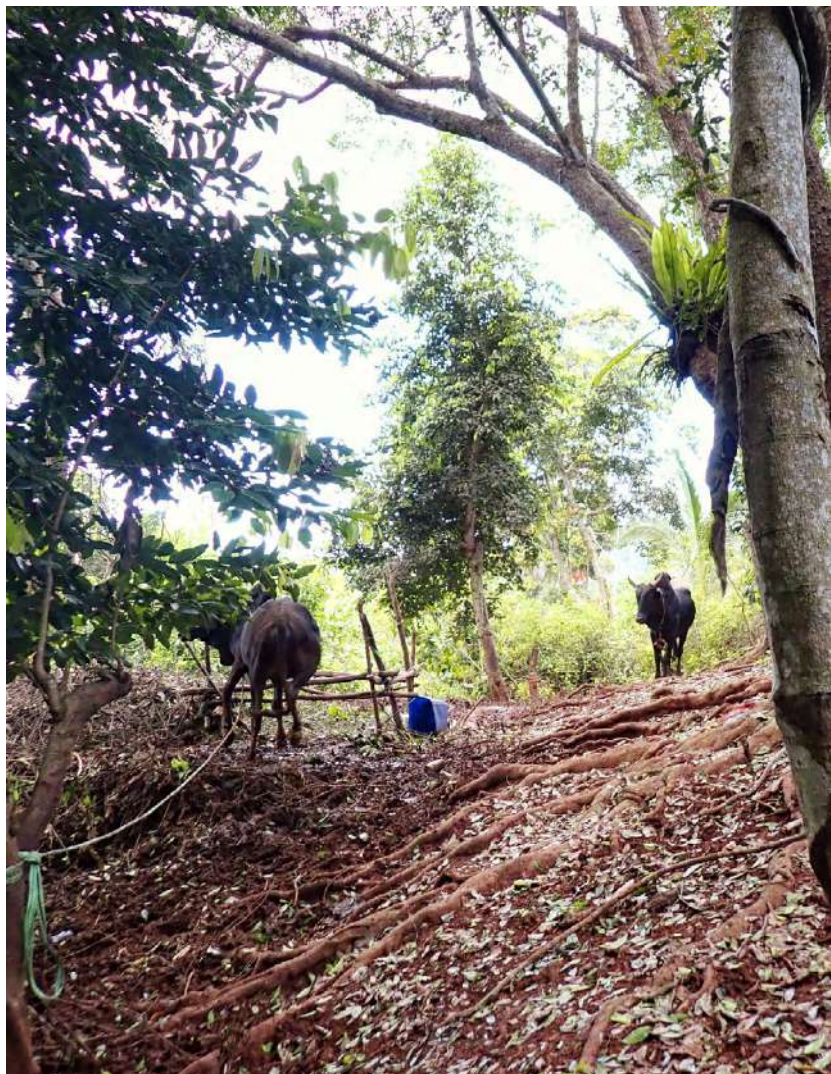
- **Quelle est votre ambition pour la Réserve ?**

- Je souhaite adresser trois messages à la population. D'abord, comprendre que les forêts sont notre bien commun. Elles protègent notre biodiversité, notre ressource en eau et notre qualité de vie. Chacun doit les respecter et les préserver. J'invite ensuite les associations et les usagers à travailler avec la Réserve. Les randonnées sont les bienvenues, à condition d'être organisées avec nos équipes afin de concilier découverte et protection des milieux naturels. Enfin, le cyclone tropical intense Chido nous a rappelé que les forêts mahoraises sont notre « or vert ». Elles régulent le climat, renforcent notre résilience et protègent l'avenir de Mayotte. Les préserver est, plus que jamais, une responsabilité collective !

Rédaction et interview : Sandrine Chopot

BIO EXPRESS

Né à Mamoudzou, Djamadar Saindou est biologiste de formation. Après une licence au Centre universitaire de Mayotte, il obtient un master en Écosystèmes à l'Université de Montpellier et consacre ses travaux de recherche à l'écologie et à l'écotoxicologie des mangroves mahoraises. De 2021 à 2024, chef de service du Musée de Mayotte, il pilote la programmation, développe les partenariats et élargit les publics. Le 1^{er} juillet 2024, il prend la direction du Groupement d'intérêt public de la Réserve naturelle nationale des forêts de Mayotte.



Défrichement illégal au profit de cultures illicites. | Divagations de zébus dans les trouées – ou chablis – créées par Chido. | Réouverture des sentiers par les équipes de la Réserve. | Le tulipier du Gabon, espèce exotique envahissante, colonise les trouées en un temps record.

LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES FORÊTS DE MAYOTTE, EN BREF

- Création par décret en mai 2021 ;
- Gestionnaire : le GIP de la Réserve naturelle nationale des forêts de Mayotte, constitué par le Département de Mayotte et l'Office national des forêts, opérationnel depuis mars 2023 ;
- 2^e RNN de Mayotte après celle de l'îlot M'Bouzi (2007), et de loin la plus vaste ;
- 2 801 hectares protégés, à savoir 7,5 % de la superficie terrestre de Mayotte ;
- 6 massifs forestiers situés sur 13 communes de la Grande-Terre ;
- la moitié des forêts publiques de l'île ;
- 73,5 % de forêts départementales, 26,5 % de forêts domaniales de l'État ;
- 720 hectares de forêts naturelles reliques, le reste en forêts secondarisées à restaurer ;
- Plus de 1 042 espèces recensées, 17 groupes taxonomiques.

Le massif de Majimbini est le plus vaste des six massifs de la RNN des Forêts de Mayotte, qui s'étend sur 7,5 % du territoire terrestre de Mayotte. Près de deux ans après Chido, la forêt se referme d'elle-même : la régénération naturelle est la première stratégie de la Réserve.

À N'GOUJA, L'HÔTEL LE JARDIN MAORE ACCUEILLE LE PREMIER « MAY'REFUGE LPO »

LE 20 FÉVRIER DERNIER, LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO) ET LE GEPOMAY, GROUPE D'ÉTUDES ET DE PROTECTION DES OISEAUX DE MAYOTTE, INAUGURAIENT LE PROGRAMME MAY'REFUGES LPO EN INSCRIVANT LE JARDIN MAORE, HÔTEL SITUÉ SUR LA PLAGE DE N'GOUJA, COMME PREMIER REFUGE LPO DE MAYOTTE. POINT D'ACTUALITÉ SUR CE PROJET ET SES BÉNÉFICES POUR LA BIODIVERSITÉ LOCALE.

LE PLUS IMPORTANT RÉSEAU DE JARDINS ÉCOLOGIQUES EN FRANCE

Après La Réunion, où le premier Refuge LPO d'outre-mer a été inauguré en 2024 au Jardin botanique de Mascarin, ce programme national créé en 1921 et présenté par la LPO comme « *le plus important réseau de jardins écologiques en France* » se déploie cette année à Mayotte. Le Jardin Maore, écolodge quatre étoiles du sud de la Grande-Terre niché à Kani-Kéli dans un cadre naturel remarquable, affirme à travers cette inscription sa volonté d'accueillir, de protéger et de favoriser sur son site l'ensemble de la faune et la flore indigènes.

L'hôtel s'engage ainsi à adopter 15 gestes écocitoyens favorables à l'accueil de cette biodiversité. La charte débute par l'interdiction de la chasse, dont celle du tangué, et se poursuit par l'absence d'utilisation de produits chimiques nocifs à la faune et la flore, puis par la limitation de l'emprise au sol des constructions, grâce aux habitats sur pilotis gardant le sol vivant. L'hôtel Le Jardin Maore promet par ailleurs de « *laisser des zones naturelles d'herbes hautes et de fleurs sauvages* », de « *favoriser la circulation de la faune sauvage sur le terrain* » ou encore de « *limiter les pollutions lumineuses et sonores pour respecter les espèces* ». La récupération de l'eau de pluie, la transformation des déchets organiques en compost figurent également parmi les 15 gestes à respecter.

Au-delà de ces actions encourageant la biodiversité, il est attendu de l'hôte du premier « May'Refuge LPO » de contribuer aux programmes locaux de sciences participatives, par exemple en réalisant des suivis naturalistes en lien avec les acteurs locaux comme le Parc naturel marin de Mayotte ou le Centre d'Études et de Découverte des Tortues Marines (CEDTM). En effet, la plage de N'Gouja est un lieu

d'alimentation pour les tortues vertes, qui viennent se nourrir sur l'herbier marin situé à quelques mètres du rivage. Enfin, l'hôtel, à travers cette inscription, s'engage notamment à « *devenir ambassadeur de la nature en sensibilisant le public et les visiteurs* ».

UN PARTENARIAT ÉTROIT ENTRE LE JARDIN MAORE ET LE GEPOMAY

Représentant de la démarche « May'Refuges LPO », le GEPOMAY a porté ce projet novateur sur l'île. L'association et l'hôtel, partenaires de longue date, avaient déjà créé précédemment un sentier pédagogique sur le site de N'Gouja, ayant donné lieu à des inventaires de la faune et la flore mahoraises et à l'installation de nichoirs ainsi que d'un hôtel à insectes. « *Le site de l'hôtel Le Jardin Maore a été labellisé May'Refuges LPO, le premier de Mayotte. Ce site exceptionnel sera un refuge pour toutes les espèces endémiques, avec un suivi particulier pour limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes* », se réjouissent les responsables du Jardin Maore, qui, « *conscients d'être les dépositaires d'un site naturel exceptionnel* », accordent « *un grand soin à ce qu'il puisse être partagé avec les générations présentes et futures* ».



Inauguration du site en présence d'Allain Bougrain Dubourg, président de la LPO. © Mickael Heudier / GEPOMAY



Ci-dessus : la plage de N'Gouja, l'une des plus emblématiques de l'île, est une zone protégée. | Ci-dessous : endémique de l'île et présente à N'Gouja, la moucherolle de Mayotte (*Terpsiphone mutata pretiosa*) est une sous-espèce du tchitrec de Madagascar. © Jardin Maore



TÉMOIGNAGE

AMÉLIE VAN GEMERT,
DIRECTRICE DU GEPOMAY

« Partenaire officiel de la LPO à Mayotte, le GEPO-MAY, qui collabore régulièrement avec le Département de Mayotte, adapte la démarche "Refuge LPO" à l'échelle du territoire mahorais. Nous accompagnons ainsi les particuliers, entreprises et collectivités dans la mise en place de sites "May'Refuges LPO".

Grâce au kit pédagogique que nous leur fournissons et aux conseils prodigués par notre équipe, les partenaires que nous accompagnons se lancent dans une aventure passionnante qui consiste à cohabiter avec la faune sauvage et à accueillir la flore indigène. Il s'agit de protéger la nature au sens large, le sol, l'environnement... L'idée est de créer les conditions propices à l'installation des espèces sauvages locales et de réduire son impact sur l'environnement. Toutes ces petites actions localisées contribuent à bâtir un véritable refuge pour la biodiversité mahoraise ! »



LES CINQ INTERCOMMUNALITÉS DE MAYOTTE PARTENAIRES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

DEPUIS LA SIGNATURE, FIN AOÛT, DE CONVENTIONS DE GESTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NORD DE MAYOTTE (CAGNM) DÉDIÉES À RENFORCER LA PROTECTION DE LA MANGROVE DE DZOUMOGNÉ-LONGONI ET DES ÎLOTS CHOIZIL, LES CINQ INTERCOMMUNALITÉS DE MAYOTTE SONT DÉSORMAIS PARTENAIRES GESTIONNAIRES DE SITES PROTÉGÉS PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL.

DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Depuis sa création en 1975, le Conservatoire du littoral agit comme un opérateur de l'État au service des territoires, en étroite collaboration avec les collectivités gestionnaires. À Mayotte, les cinq intercommunalités ont signé une convention de partenariat avec le Conservatoire du littoral afin de construire ensemble une protection durable des espaces naturels littoraux de l'île en conciliant préservation des milieux et adaptation au changement climatique. Actuellement, ce sont 13 sites – sur 25 – qui sont sous gestion intercommunale, seule ou en collaboration avec le Département-Région et des associations environnementales. Cela représente 1 671 hectares sous gestion intercommunale sur les 2 800 hectares protégés par le Conservatoire du littoral à Mayotte, soit 60%. En octobre 2026, deux intercommunalités s'engagent dans la gestion de deux nouveaux sites naturels, la Vasière des Badamiers en Petite-Terre et la mangrove de Kawéni à Mamoudzou, représentant 150 hectares supplémentaires à préserver.

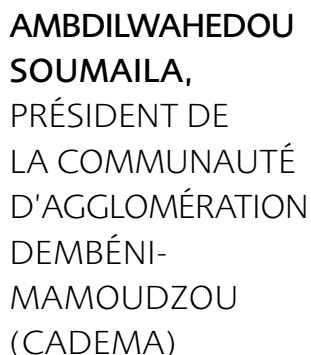
**ROUKIA
KASSIDI,**
PRÉSIDENTE DE LA
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND NORD
DE MAYOTTE
(CAGNM)



« À travers les deux conventions signées fin août avec le Conservatoire du littoral, la CAGNM poursuit son engagement en faveur d'une gestion durable des espaces naturels du Grand Nord. Le développement et la protection de la nature, loin d'être deux objectifs opposés, s'inscrivent dans une même ambition pour bâtir un territoire durable et résilient. La CAGNM réaffirme ainsi sa volonté de prendre pleinement part à la préservation des espaces naturels qui contribuent à l'identité, à la richesse et à l'avenir du territoire. »



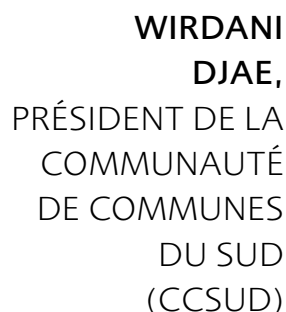
Ci-dessus : la Vasière des Badamiers forme une lagune littorale particulière, alimentée tant en eau douce par les bassins versants qu'en eau salée par les brèches avec le lagon. | Mangrove située en bordure de la zone industrielle de Kawéni. © DroneGo / Conservatoire du littoral



**MOHAMADI MADI
OUSSENI,**
PRÉSIDENT DE
LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU CENTRE-OUEST
(3CO)



**CHARAFFOUDINE
RAMADANI TOTO,**
PRÉSIDENT DE
LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE PETITE-TERRE
(CCPT)



« Avec l'ensemble des acteurs locaux, la CCSud élabore actuellement son Plan Paysages et son Atlas intercommunal de la biodiversité, un travail participatif ayant pour objectif d'inventorier, comprendre et préserver les richesses naturelles du territoire. En concertation avec le Conservatoire du littoral, ces démarches intègrent la gestion de nos sites d'exception, comme Saziley-Charifou, site majeur de ponte des tortues marines, avec 1 500 pontes annuelles estimées sur ses plages, et la baie de Bouéni, hébergeant la plus grande mangrove de Mayotte et le héron crabier blanc en danger critique d'extinction. Notre stratégie vise à mettre en valeur, protéger et valoriser l'environnement, tout en soutenant le développement touristique et agricole du territoire. »



Ci-dessus : dans la baie de Bouéni, l'îlot Karoni abrite notamment des reliques de forêts sèches et deux espèces d'oiseaux endémiques : le drongo de Mayotte et le foudi de Mayotte. | La plage et la cascade de la baie de Soulou, autre site protégé par le Conservatoire du littoral.



Ci-dessus : le site des cratères de Petite-Terre héberge des joyaux naturels majeurs comme le lac Dziani (Dziani Dzaha) occupant le cratère d'un ancien volcan éteint, les plages de Moya et le versant littoral de la crête de la Vigie. © Frédéric Larrey / Conservatoire du littoral

FOCUS EAU MAYOTTE

L'OFFICE DE L'EAU MAYOTTE, UNE GESTION ANCRÉE SUR LE TERRITOIRE

CRÉÉ IL Y A DEUX ANS, L'OFFICE DE L'EAU (ODE) MAYOTTE A POUR MISSION PRINCIPALE DE COORDONNER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU, DE COLLECTER LES DONNÉES, DE CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES LOCALES. LES RENCONTRES AVEC LES CITOYENS SE SITUENT ÉGALEMENT AU CŒUR DE SES ACTIONS.



INTERVIEW

MOHAMED ISSOUF, DIRECTEUR
DE L'OFFICE DE L'EAU (ODE) MAYOTTE

- **L'ODE Mayotte va organiser les Rencontres citoyennes de l'eau le 14 octobre. Qu'attendez-vous de cet événement ?**

- Ces Rencontres partent d'un constat simple : à Mayotte, la crise de l'eau ne se réglera pas seulement avec des tuyaux et des usines. Elle se réglera aussi avec les habitants.

Tours d'eau, coupures, inquiétude sur la qualité de l'eau au robinet : les Mahorais vivent cette crise au quotidien et en ont acquis une véritable expertise, que les institutions n'écourent pas assez.

J'attends trois choses de cet événement. D'abord, redonner la parole aux citoyens et aux associations, pour comprendre leurs difficultés, leurs pratiques et leurs solutions. C'est pourquoi les échanges se tiendront en français, en shimaoré et en kibushi. Ensuite, partager des gestes concrets : économiser l'eau au foyer, entretenir ses cuves pour prévenir les risques sanitaires, valoriser l'eau de pluie. Les fuites après compteur représentent à elles seules près de 8 000 m³ par jour, soit la production d'une usine entière. Chacun peut agir, à son niveau. Enfin, porter ces attentes devant les élus et les institutions, réunis le 15 octobre, pour qu'elles pèsent réellement sur les décisions.

L'eau est notre bien commun. Ces Rencontres citoyennes de l'eau doivent ouvrir un dialogue durable entre la population et ceux qui décident, et non rester un rendez-vous sans lendemain.



L'équipe de l'Office de l'Eau (ODE) Mayotte prépare actuellement les Rencontres citoyennes de l'eau. © ODE Mayotte



- **La matinée du 15 octobre sera ensuite dédiée à la rencontre des élus et des acteurs. Quel en sera l'objectif ?**

- Cette matinée est le prolongement direct de la veille. Le 14 octobre, nous aurons écouté les citoyens et les associations ; le 15, nous restituerons leur parole à ceux qui décident et qui agissent : élus, services de l'État, Département, opérateurs de l'eau et de l'assainissement, fédérations, partenaires financiers. L'objectif est double. D'abord, confronter les politiques publiques à la réalité vécue par la population. Les habitants nous disent ce qui fonctionne, ce qui bloque, ce qu'ils attendent. Les institutions doivent l'entendre sans filtre. Ensuite, sortir du fonctionnement en silos. À Mayotte, les compétences sur l'eau sont réparties entre de nombreux acteurs, et cet éclatement freine l'action. Les citoyens, eux, ne voient qu'une chose : l'eau arrive ou elle n'arrive pas.

Nous voulons donc aboutir à des pistes d'action partagées et concrètes : mieux informer la population sur les tours d'eau et la qualité de l'eau, accompagner les foyers dans l'économie d'eau et la récupération des eaux de pluie, mutualiser nos données au sein de l'Observatoire de l'eau, coordonner nos interventions sur le terrain. L'Office de l'eau joue ici pleinement son rôle : être un lieu de dialogue, un trait d'union entre la population et les décideurs. Ce ne sera pas une tribune de discours, mais une séance de travail tournée vers des engagements.

UN ÉVÉNEMENT POUR ÉCOUTER LA PAROLE DES CITOYENS ET ÉCLAIRER LES DÉCISIONS SUR L'EAU À MAYOTTE

- **Cet événement inédit sur le territoire va coïncider avec l'anniversaire des deux ans de l'ODE Mayotte. Quel point d'étape faites-vous ?**

- Deux ans, c'est jeune pour un établissement public, mais le chemin parcouru est réel. Nous sommes nés dans un contexte extrêmement difficile : quelques semaines après notre création, le cyclone Chido dévastait l'île. Il a fallu bâtir l'Office tout en répondant à l'urgence.

Aujourd'hui, les fondations sont posées : une gouvernance installée, un budget, une équipe qui se structure progressivement. Surtout, nos premiers programmes sont lancés. « Une cuve, une habitation » aide les foyers à récupérer l'eau de pluie, avec le soutien de l'État. L'Observatoire de l'eau est opérationnel et accueille ses partenaires. Nous avons engagé des études sur les eaux non conventionnelles et sur les pollutions liées à l'assainissement, et développé la coopération régionale, notamment avec Madagascar.

Je reste lucide : nos moyens humains et financiers demeurent limités face à l'ampleur des besoins. Mais ces Rencontres marquent une nouvelle étape : après la construction, l'Office s'ouvre pleinement à la population et devient la maison commune de l'eau.



ALLER À LA RENCONTRE DES USAGERS DE L'EAU, UNE VOLONTÉ DE L'ODE

LES RENCONTRES CITOYENNES DE L'EAU PROPOSENT D'ALLER DIRECTEMENT À LA RENCONTRE DES USAGERS ET D'ÉCHANGER SUR LA CRISE HYDRIQUE À MAYOTTE ET L'ACCÈS À LA RESSOURCE.

« Cette journée est ouverte à tous les habitants et aux associations. L'inscription est gratuite. Il n'est pas nécessaire d'être expert : c'est votre expérience qui nous intéresse. » Tel est le préambule du formulaire d'inscription à la journée citoyenne du 14 octobre. À travers cet événement, il s'agit pour l'Office de l'Eau Mayotte de bâtir une vision partagée de la gestion de l'eau sur le territoire. L'objectif est en effet de permettre aux usagers de partager leur vécu face aux difficultés d'accès à l'eau, de poser leurs questions et de coconstruire des solutions avec l'ODE.

Face aux difficultés structurelles et aux coupures d'eau pesant sur les foyers mahorais, cette initiative a vocation à recueillir les doléances des administrés, tout en expliquant les missions de l'ODE qui s'articulent autour de ces quatre axes : connaissance, appui technique, financement et sensibilisation.



TÉMOIGNAGE

RAFZA YOUSOUF ALI,
PRÉSIDENTE DE L'UNION
DÉPARTEMENTALE DE LA
CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES
FAMILLES DE MAYOTTE (UDCSFM)

« Je représente les usagers de l'eau à Mayotte dans le cadre de deux instances locales : l'ODE et le Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB). Dans le cadre d'UDCSFM, nous portons les doléances de la population. Nous avons signé un contrat avec la Société mahoraise des eaux (SMAE), qui est chargée d'alimenter au quotidien la population en eau. Or, ce service n'est pas honoré comme l'atteste la grande fragilité dans laquelle nous vivons pendant cette saison sèche, avec une coupure d'eau tous les deux jours en moyenne... Même lors de la saison des pluies, les coupures ont lieu deux jours sur trois dans certaines zones ! Nous subissons une double peine : nous payons les factures d'eau d'un contrat qui n'est pas honoré et devons acheter des bouteilles d'eau, car l'eau du robinet ne nous inspire pas confiance. Les traces et particules que nous observons ne nous rassurent pas, nous les usagers. Avant, l'État nous aidait à acheter des bouteilles d'eau, mais ces aides n'existent plus.

Avec l'ODE Mayotte, on progresse, c'est un relais important, moi qui y siège, je vois qu'il y a des avancées. Le dispositif « Une cuve, une habitation » est un bon accompagnement, mais il faudrait que l'ODE ait davantage de moyens pour le généraliser à tous les usagers. »



TÉMOIGNAGE

**NAÏLANE-ATTOUMANE
ATTIBOU, VICE-PRÉSIDENT
DU COMITÉ DE L'EAU
ET DE LA BIODIVERSITÉ (CEB)
DE MAYOTTE**

« Le projet de création de l'ODE, je l'ai porté pendant une quinzaine d'années, on s'est battu pour cela. Il s'agit du dernier Office de l'Eau créé en outre-mer. Notre syndicat, Les Eaux de Mayotte (LEMA), est représenté par des élus municipaux, tandis que l'ODE réunit des agriculteurs, chefs d'entreprises, spécialistes et acteurs de terrain pour lesquels l'eau a des impacts directs et majeurs sur les activités. La Fédération mahoraise des associations environnementales (FMAE), dont je suis le trésorier, joue un rôle clé dans le Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB), qui décide des grandes orientations de la politique de l'eau, ensuite mises en place par l'ODE.

Je formulerai à la fois un regret et un espoir. Je regrette l'insuffisance de la consultation sur certains dossiers comme le projet de construction d'une deuxième usine de dessalement à Ironi Bé, dont l'objectif est d'augmenter la capacité de production d'eau potable à Mayotte. Ce projet situé en arrière-mangrove dans une zone déjà érodée, tout comme la première usine de dessalement en Petite-Terre, a été initié dans l'urgence. Enfin, je formule l'espoir que la voix des représentants mahorais soit davantage entendue sur les questions environnementales, afin de nous inscrire dans des démarches plus pérennes. »

+ d'info ici : [Page Facebook de l'ODE Mayotte](#)

LE CARNET NUMÉRIQUE DE TERRAIN DE L'OFFICE

SOURCE

Système d'Observation Unifié des Ressources et Cours d'Eau

Du terrain à la carte, une seule source de données

SUR LE TERRAIN APPLICATION ANDROID	AU BUREAU PLATEFORME WEB
Localiser automatiquement	Centraliser les rapports
Saisir les observations	Cartographier
Photographier	Historique par cours d'eau
Travailler hors connexion	Générer les rapports PDF

LE PARCOURS D'UNE OBSERVATION

- 1 OBSERVER**
sur le cours d'eau, même sans réseau
- 2 PUBLIER**
le rapport PDF est généré
- 3 EXPLOITER**
sur la carte et dans le SIC

LANCEMENT DE L'APPLICATION SOURCE

L'ODE Mayotte et ses partenaires institutionnels déploient actuellement des solutions d'acquisition de données géographiques et environnementales, à travers le lancement de l'application « Source ». Cet outil mobile va permettre aux agents techniques et scientifiques de répertorier *in situ* et en temps réel des données géolocalisées (cours d'eau, suivi des infrastructures, ressources en eau souterraine, etc.) même hors ligne, ce qui est utile dans les zones isolées ou les ravines de Mayotte privées de couverture réseau.

L'application contribue à améliorer le suivi de l'eau et des milieux aquatiques de Mayotte. Grâce aux saisies réalisées et transmises par ses utilisateurs, ce carnet numérique de terrain vise en effet à :

- centraliser les relevés hydrologiques ;
- mieux surveiller la qualité des masses d'eau ;
- proposer un inventaire des zones humides et un suivi des pressions anthropiques sur la ressource.



RENCONTRE AVEC LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NORD DE MAYOTTE (CAGNM)

À MAYOTTE, LA CAGNM RASSEMBLE LES QUATRE COMMUNES DU NORD DE LA GRANDE-TERRE : BANDRABOUA, ACOUA, KOUNGOU ET M'TSAMBORO. ÉLUE À L'UNANIMITÉ À LA TÊTE DE CET ÉTABLISSEMENT, ROUKIA KASSIDI EST DEVENUE LA PREMIÈRE FEMME MAHORAISE À PRÉSIDER UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION. LE POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS RELATIFS À L'ÉCOLOGIE.



INTERVIEW

**ROUKIA KASSIDI, PRÉSIDENTE DE
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND NORD DE MAYOTTE
(CAGNM)**

- Vous présidez la CAGNM depuis avril 2026. Les questions environnementales ont-elles une place importante dans les actions que vous menez ?

- Oui, les enjeux environnementaux occupent une place importante dans l'action de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte.

Notre territoire dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel, mais fragile, que nous devons préserver pour protéger notre cadre de vie, notre ressource en eau et notre biodiversité.

Depuis le début de mon mandat, nous renforçons nos initiatives en faveur des espaces naturels, des milieux aquatiques et de la biodiversité, tout en travaillant à la prévention des inondations et de l'érosion. Le développement de mobilités plus durables participe également à cette démarche.

Face aux effets du changement climatique, nous devons aussi renforcer la résilience de notre territoire et anticiper davantage les risques.

Cette action repose sur une mobilisation collective associant les communes, les partenaires institutionnels, les associations, les acteurs économiques et les habitants. Notre ambition est de concilier développement du territoire, qualité de vie et préservation de ses richesses naturelles pour les générations futures.



Ci-dessus : le 31 août dernier, deux conventions de gestion ont été signées avec le Conservatoire du littoral. La première a vocation à mieux préserver, gérer et valoriser la mangrove de Dzoumogné. La seconde porte sur la gestion durable et concertée des Îlots Choizil. © CAGNM

- **Le Grand Nord possède un patrimoine naturel littoral particulièrement riche. Comment la CAGNM agit-elle pour préserver ces espaces et concilier leur protection avec leur valorisation ?**

- Le Grand Nord bénéficie d'un patrimoine littoral exceptionnel, dont la préservation est un enjeu majeur pour la CAGNM. Nous agissons pour mieux connaître et protéger ces espaces, à travers la restauration des milieux naturels, la préservation de la biodiversité et la sensibilisation. Cette démarche a aussi une dimension sociale, avec le recrutement de services civiques écologiques et d'agents techniques de terrain. Notre ambition est de concilier protection, valorisation et engagement des habitants pour un territoire plus durable et résilient.

- **Au-delà du littoral, comment la CAGNM agit-elle plus largement pour préserver la biodiversité et les milieux naturels du Grand Nord ?**

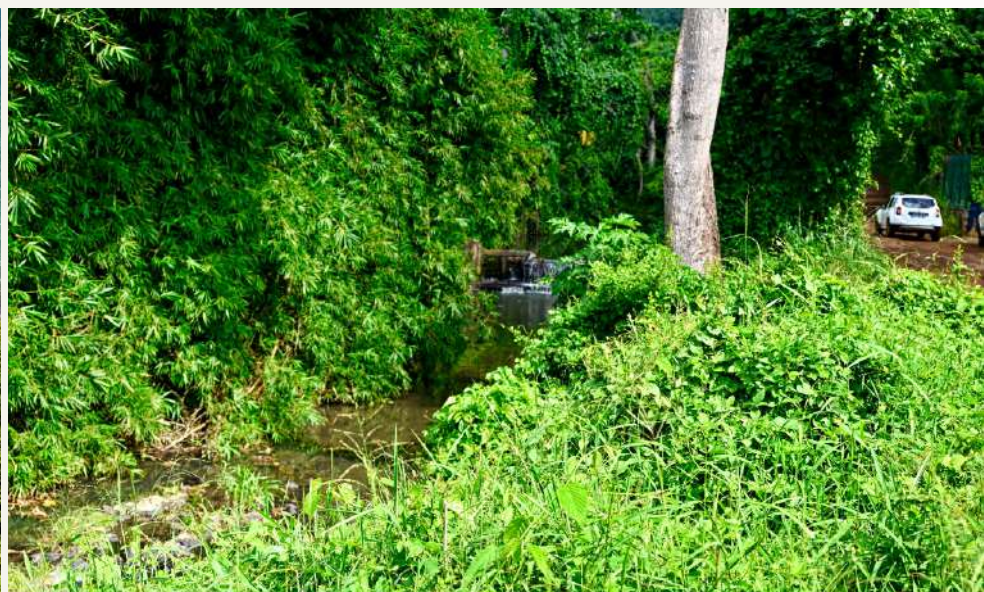
- La préservation de la biodiversité est un axe important de l'action de la CAGNM. Au Grand Nord, nous avons la responsabilité de protéger des milieux naturels riches, mais vulnérables. Nous portons ainsi plusieurs projets de restauration, de connaissance et de sensibilisation. Le projet de restauration écologique de la rivière Bouyouni, soutenu par le programme européen BESTLIFE2030, en est un exemple concret. Il prévoit le reboisement de plus d'un kilomètre de berges avec

2500 plants indigènes produits localement, la lutte contre les espèces envahissantes et la protection des espèces patrimoniales.

Nous menons également le projet ABI, avec le soutien de l'Office français de la biodiversité (OFB), en partenariat avec le GEPOMAY et DIMASSI Conseil. Il vise à mieux connaître la biodiversité du Grand Nord pour identifier les espèces et habitats à préserver et adapter nos actions. Nous agissons aussi sur les milieux littoraux, notamment les mangroves et les îlots. Enfin, la sensibilisation des habitants et des jeunes est essentielle. La protection de notre biodiversité doit être une ambition collective, portée avec les communes, les associations et nos partenaires.

- **Pour conclure, quelles doivent être les prochaines priorités de la CAGNM pour poursuivre et renforcer son action en faveur de l'environnement et de la biodiversité dans le Grand Nord ?**

- La priorité est de poursuivre une action concrète et durable en faveur de notre patrimoine naturel. Cela passe par la restauration des milieux dégradés, la protection de la biodiversité et la sensibilisation des habitants. Nous devons également mieux concilier préservation et développement du territoire, en intégrant les enjeux environnementaux à nos projets d'aménagement, de mobilité et d'attractivité.



TAAF

LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES TERRES AUSTRALES FRANÇAISES FÊTE SES 20 ANS !

DEPUIS 2006, LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES TERRES AUSTRALES FRANÇAISES PROTÈGE UN PATRIMOINE D'EXCEPTION, À TERRE COMME EN MER. COUVRANT 1,66 MILLION DE KM², ELLE EST LA PLUS VASTE DE FRANCE. À L'OCCASION DE SON 20^E ANNIVERSAIRE EN CE MOIS D'OCTOBRE, ISABELLE BRACCO, DIRECTRICE DE L'ENVIRONNEMENT DES TAAF DEPUIS AVRIL 2025, REVIENT SUR SON HISTOIRE.

« L'idée de départ de la réserve, c'était de protéger à l'échelle du territoire entier », explique Isabelle Bracco, ingénieure forestière de formation, qui a développé une appétence pour la gestion des milieux naturels et des ressources naturelles dès le début de ses études. Elle a ensuite consacré sa carrière à la préservation de la biodiversité, au sein de l'ONF, de parcs nationaux et des services de l'État.

20 ANS DE MATURATION

« La réserve naturelle est née de l'alerte lancée par les scientifiques, qui avaient constaté l'évolution des écosystèmes et demandé des mesures ». Son fonctionnement s'est progressivement structuré : premier plan de gestion en 2011, extension du périmètre marin à la totalité des trois districts de Kerguelen, Crozet et Saint-Paul et Amsterdam, implication croissante des acteurs présents dans ces territoires, allongement du plan de gestion à 10 ans, pilotage plus fin. « On est passé de la logique de protection urgente, centrée sur des espèces emblématiques, à une

gestion beaucoup plus globale qui prend en compte les connectivités écologiques. » Les activités humaines ont beaucoup évolué. La pêche de la légine, de la langouste et des poissons associés est très encadrée et certains secteurs bénéficient d'un statut renforcé. La surveillance maritime a permis de faire fortement reculer la pêche illégale. Sur les trois bases australes de Port-aux-Français, Alfred Faure et Martin-de-Viviès, la gestion des déchets, la consommation énergétique et la pollution lumineuse font l'objet d'actions spécifiques. Elles sont désormais des « bases étoilées », sans éclairage extérieur la nuit, afin de limiter les perturbations pour la faune.

Autre priorité : limiter l'introduction et la propagation d'espèces exotiques sur les 7700 km² de terre. Les premières mesures de biosécurité datent de 2014 et une stratégie globale est mise en œuvre depuis 2022. En parallèle, des opérations de lutte ciblent les espèces déjà implantées. Si les bovins, moutons et mouflons ont disparu, les opérations de contrôle des rongeurs et des chats sont toujours en cours avec, par endroits, de premiers résultats encourageants.



Isabelle Bracco, directrice de l'Environnement des TAAF. | Éléphant de mer. © Nelly Gravier | Absence d'éclairage autour de la cabane Mayes isolée dans le golfe du Morbihan, à Kerguelen. © Léa Favier | Le chaland l'Aventure II transporte les scientifiques dans ce golfe. © Clémence Delmas

UNE RECONNAISSANCE SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Au sein de cette immense réserve située dans le sud de l'océan Indien, la biodiversité est considérable, dont 47 espèces d'oiseaux marins et de nombreux cétacés, avec une population colossale pour certains animaux : première population mondiale de manchots royaux, deuxième population mondiale d'éléphants de mer. La flore compte 36 espèces de plantes à fleurs indigènes et 21 espèces de fougères. À Amsterdam pousse le *phylica*, l'unique espèce d'arbre native dans ces îles australes.

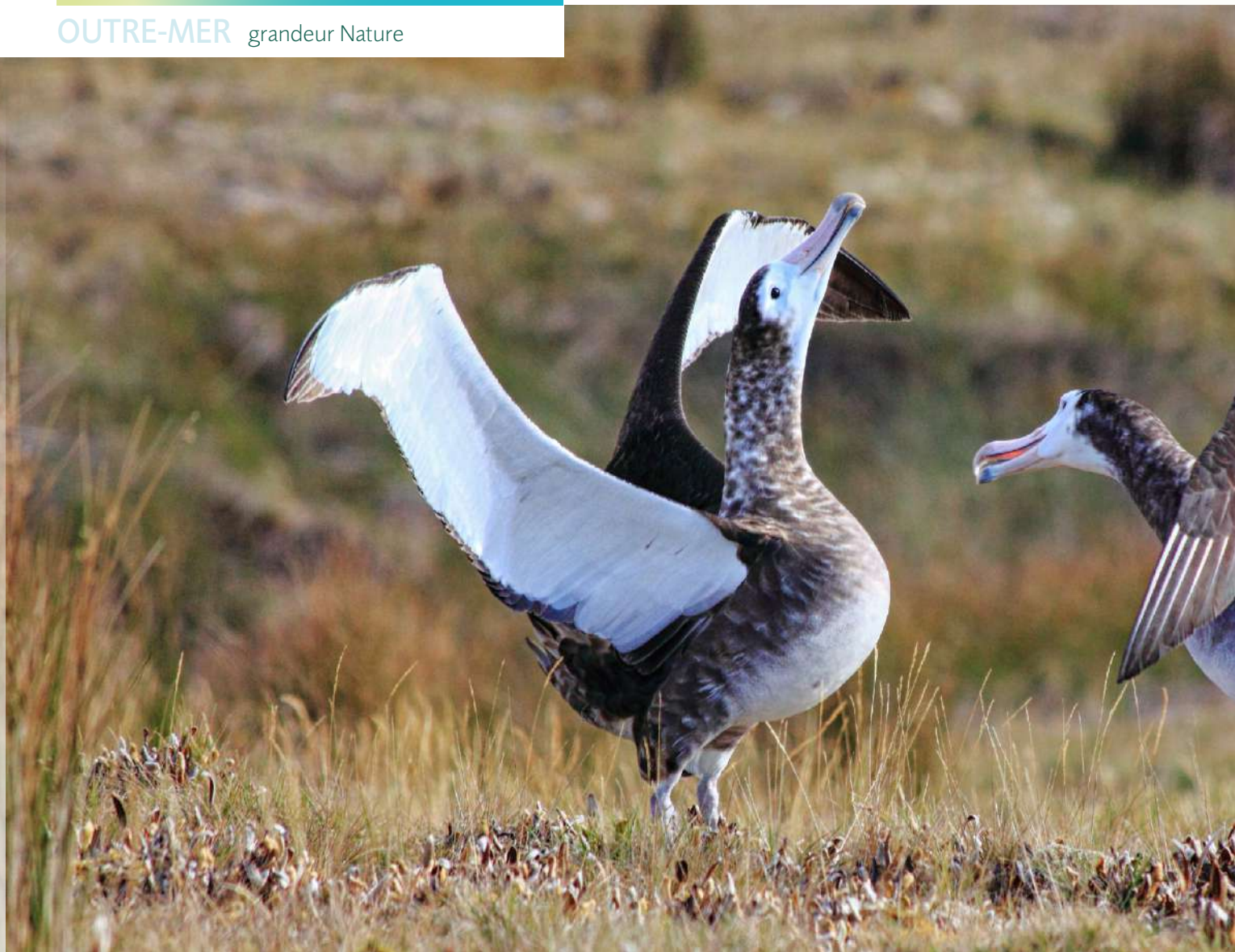
Une telle diversité et les efforts déployés pour sa protection ont valu à la RNN plusieurs reconnaissances internationales : inscription à la convention de Ramsar en 2008, à la Liste verte de l'UICN en 2018 et au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2019. Ces distinctions renforcent la responsabilité du gestionnaire et favorisent les échanges avec d'autres territoires subantarctiques, dont l'Afrique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

NE PAS RELÂCHER L'AMBITION

« Mais une reconnaissance, ça se donne et ça se retire », prévient Isabelle Bracco. « Le grand défi, c'est de maintenir une ambition forte pour cette réserve, afin de continuer à capitaliser sur ce qu'on a pu apprendre ces 20 années et à identifier des solutions pour résorber les impacts résiduels ou de futurs impacts. » Enfin, s'il ne lui fallait retenir qu'un mot à propos de la RNN, ce serait « *extraordinaire, hors de l'ordinaire* ». Parfait résumé évoquant autant la richesse de ces territoires que la responsabilité de leurs gestionnaires.

Rédaction et interview : Delphine Ciolek





De haut en bas : sur les 22 espèces d'albatros présentes dans le monde, 18 sont menacées à l'échelle du globe, dont l'albatros d'Amsterdam (*Diomedea amsterdamensis*). © Romain Buenadicha | Sentinelle du climat, le glacier Cook à Kerguelen subit un net recul. © Thomas Goisque



LE PREMIER ATLAS SUR LA FLORE DES TERRES AUSTRALES FRANÇAISES

Publié aux Éditions Biotopie en lien avec le Muséum national d'Histoire naturelle et coordonné par l'administration des TAAF, l'*Atlas de la flore des Terres australes françaises* rassemble pour la première fois les connaissances disponibles sur les plantes de Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam. Accessible et richement illustré, cet ouvrage de référence est le fruit de nombreuses années de collecte de données et d'une synergie opérationnelle et scientifique entre chercheurs, agents de l'Institut polaire français et des TAAF. Sarah Roussel, chargée de la connaissance et du suivi de la flore et des habitats aux TAAF, indique qu'il facilite l'identification des plantes et leur suivi face aux changements environnementaux.



POLYNÉSIE FRANÇAISE

RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU MAIRE DE PAPEETE



En Polynésie française, adossée à la montagne et face à l'océan, la ville de Papeete concentre l'activité économique de Tahiti. © MAXAR

RÉMY BRILLANT EST NÉ À PAPEETE EN 1961. IL A SERVI LA COMMUNE PENDANT PLUS DE 38 ANS AVANT D'EN DEVENIR, LE 28 MARS 2026, LE NOUVEAU « TAVANA » (MAIRE), APRÈS LES 30 ANS DE MANDAT DE MICHEL BUILLARD. OUTRE-MER GRANDEUR NATURE A RENCONTRÉ SUR PLACE LE NOUVEAU MAIRE DE LA VILLE, QUI SOUHAITE « FAIRE ENTRER L'ENVIRONNEMENT DANS TOUTES LES DÉCISIONS MUNICIPALES ».



INTERVIEW

RÉMY BRILLANT, MAIRE DE LA VILLE
DE PAPEETE À TAHITI

- **Comment organiser la collecte et le tri des déchets dans une ville de 27 000 habitants, comptant jusqu'à 80 000 personnes en journée ?**

- Notre service doit absorber les déchets des commerces, restaurants, bureaux, administrations et des milliers de personnes qui fréquentent chaque jour la capitale. Nous devons améliorer les circuits et les

fréquences de collecte, développer le tri, adapter les horaires et travailler davantage avec les professionnels. Une grande déchetterie devient indispensable.

- **Comment développer les espaces verts dans un contexte de rareté du foncier ?**

- Papeete reste une ville très arborée. À mesure que nous créerons de nouvelles solutions de stationnement, nous pourrions libérer de l'espace sur la voirie pour les piétons. Nous envisageons aussi de grands bacs végétalisés avec des arbres de trois à quatre mètres, sans creuser le sol. C'est le sens de notre plan « 1 000 arbres » : préserver l'existant et ramener végétation et ombre au cœur de la ville.

- **Pourtant, la Ville abat régulièrement de vieux maru maru¹... ?**

- Ces abattages sont toujours réalisés par obligation et à contrecœur. Des experts de l'Office national des forêts ont établi que certains maru maru présentent des risques de chute, leurs racines étant perturbées par les réseaux, voiries ou bâtiments. Nous cherchons toujours à conserver l'arbre. Mais lorsqu'une expertise établit un danger réel, ma responsabilité de maire est de protéger la population. Chaque intervention s'accompagne d'un projet de replantation.

¹ Arbres aux immenses frondaisons étalées en parasols, introduits au début du XX^e siècle et devenus emblématiques des rues de Papeete.



© Damien Grivois

Des maru maru centenaires offrent une ombre très appréciée dans les rues du chef-lieu. Mais beaucoup d'entre eux sont fragilisés et il faut tantôt les élaguer, parfois les couper pour raison de sécurité. | Le marché, véritable poumon central de la ville, est le rendez-vous des agriculteurs, maraîchers, pêcheurs, artisans, etc. | Le développement de Papeete a été très rapide depuis l'installation du Centre d'expérimentations atomiques (CEP), et parfois anarchique. | La cathédrale de Papeete est le centre de la ville : c'est le « point kilométrique 0 ».

- **Papeete est régulièrement inondée. Avec l'urbanisation et la montée du niveau de l'océan, comment résoudre le problème ?**

- Papeete, qui signifie « récipient d'eau », est située entre des vallées qui drainent d'importants volumes d'eau et une plaine où les pentes sont parfois insuffisantes pour une évacuation rapide vers la mer. L'urbanisation a renforcé les difficultés.

Nous avons alerté le gouvernement sur le curage des rivières et la commune entretient régulièrement les caniveaux. Il faut aussi revoir le dimensionnement des ouvrages hydrauliques. Un schéma directeur des eaux pluviales est en réflexion. Certains investissements nécessiteront l'accompagnement du Pays.

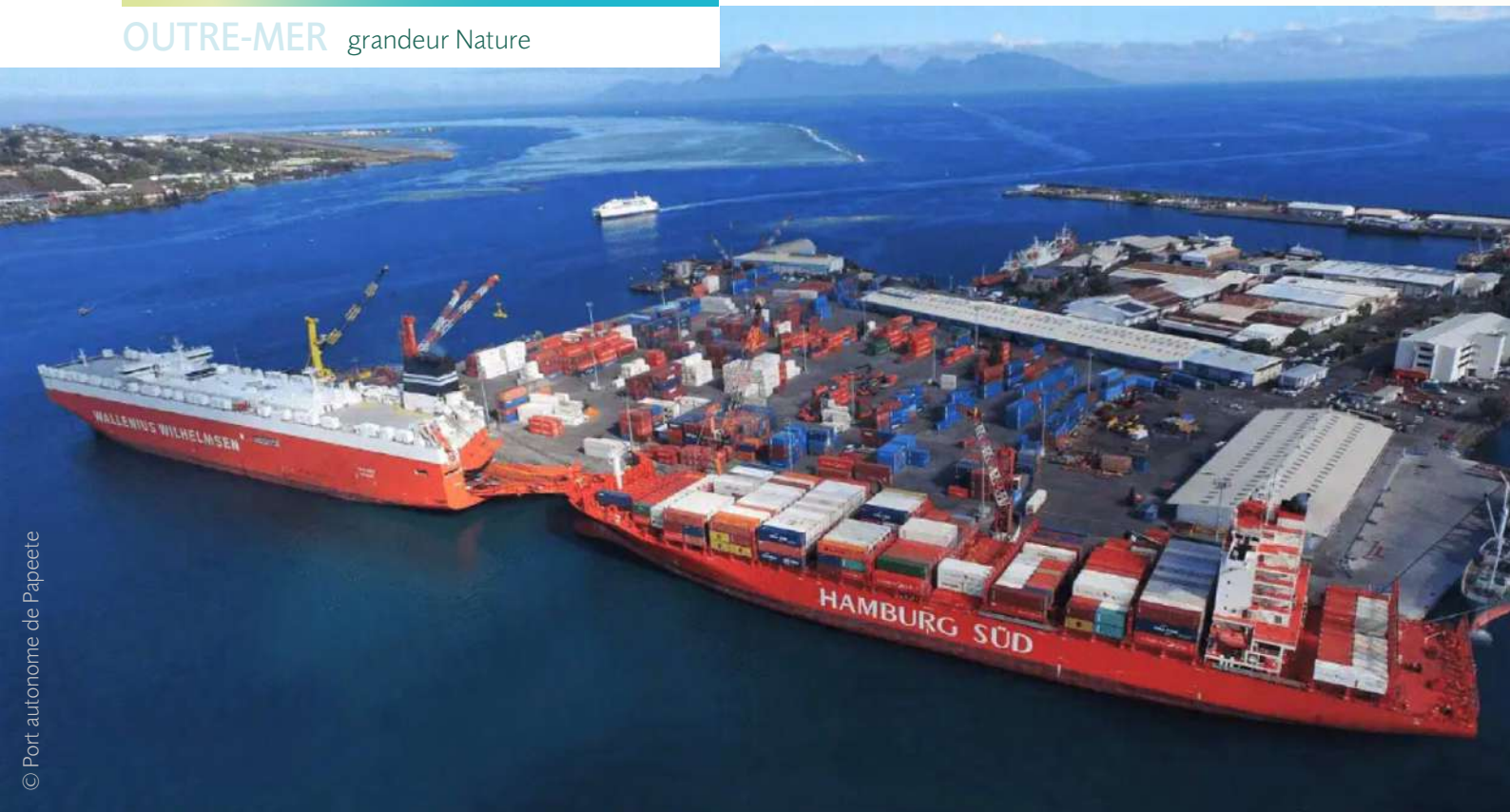
- **Qu'en est-il du risque tsunami à Papeete ?**

- Papeete est une ville littorale et le tsunami fait partie des risques auxquels nous devons nous préparer. Notre responsabilité est d'en limiter les conséquences

par l'information de la population, les exercices, la signalétique, l'organisation des services et la coordination avec le Pays, l'État et les services de secours.



La Papeava est bien souvent la première rivière à déborder durant les épisodes de fortes pluies, puis à inonder Papeete. © Damien Grivois



Le port de Papeete est la principale porte d'entrée de la Polynésie française. Cependant, sa passe s'avère trop peu profonde pour accueillir les plus grands navires : il est prévu de l'agrandir et d'adapter les infrastructures afin d'accompagner l'augmentation du trafic maritime.

- **Le Port autonome prévoit de creuser davantage la passe pour accueillir de plus grands navires. Êtes-vous favorable à ce projet ?**

- Je comprends son intérêt économique. Le port de Papeete est une infrastructure stratégique qui doit s'adapter aux nouvelles générations de navires et préserver les flux maritimes dont dépend largement notre économie. Mais je suis également attentif à la santé du récif et j'ai interrogé le gouvernement sur ce point. Le développement du port doit se faire dans la transparence et avec toutes les garanties environnementales nécessaires.

- **Les grands paquebots débarquent régulièrement plusieurs milliers de touristes en plein centre-ville. Est-ce soutenable ?**

- C'est une véritable chance pour Papeete. Notre situation est exceptionnelle : les croisiéristes débarquent au cœur de la capitale, ce qui constitue une formidable opportunité économique. Les conditions d'accueil se sont nettement améliorées avec le terminal de croisière et les flux piétons sont mieux organisés. Ces escales créent de l'animation et donnent une image vivante de Papeete.

- **Comment Papeete garantit-elle l'eau potable ?**

- Papeete peut fournir de l'eau potable à plus de 80 000 personnes en journée. C'est le fruit de plus de 30 ans d'investissements avec la Polynésienne des Eaux. En 1992, 15 millions de mètres cubes étaient injectés dans le réseau de distribution, pour un rendement d'à peine 30%. Aujourd'hui, nous sommes à 6 millions de mètres cubes et plus de 70% de rendement, grâce au renouvellement des canalisations, à la recherche des fuites, aux réparations rapides et à la télérelève. Notre objectif est de 80%. Le taux de recouvrement des factures d'eau dépasse 99%.

- **Quel bilan dressez-vous des années de travaux d'assainissement, notamment sur le front de mer ?**

- C'est l'aboutissement de nombreuses années de travail de la Ville, avec le soutien du Pays, de l'État et de l'Union européenne. Ces travaux étaient une nécessité absolue et cette réussite n'aurait pas été possible sans des subventions couvrant près de 90% des investissements. Une nouvelle étape est franchie : Papeete, Pirae et Arue ont créé en 2023 la communauté de communes Teporionu'u et lui ont transféré la compétence de l'assainissement des eaux usées.



© Moanatea Allain

Le 24 juillet, dans le quartier de la Mission, 28 agents municipaux, des sapeurs-pompiers de la ville et trois élus, accompagnés du maire, ont enfilé les gants pour aider à nettoyer la rivière et ses berges. Une deuxième opération a eu lieu le 21 août dans le quartier de Taunua.

- **Si un promoteur souhaite construire une tour à Papeete, la commune peut-elle s'y opposer ?**

- Oui, mais pas de manière arbitraire : un refus doit reposer sur les règles d'urbanisme. Le Pays a créé le cadre réglementaire permettant les immeubles de grande hauteur, notamment au-delà de 28 mètres. Il appartient à la commune de déterminer les secteurs, les hauteurs maximales et les conditions d'implantation. Des promoteurs nous ont déjà présenté des projets. Cette évolution va probablement dans le sens de l'histoire, compte tenu de la rareté et du coût du foncier, mais elle doit être maîtrisée.

- **La Ville de Papeete compte-t-elle des sites industriels sensibles ?**

- La Polynésie française possède sa propre réglementation relative aux installations classées. La zone portuaire accueille des installations sensibles, en particulier pour le stockage du gaz et des hydrocarbures. La commune doit veiller à la bonne prise en compte de ces risques dans son urbanisme et son plan communal de sauvegarde. Mais le Pays doit aussi réfléchir, à terme, à des solutions permettant d'éloigner certaines installations des zones les plus urbanisées.

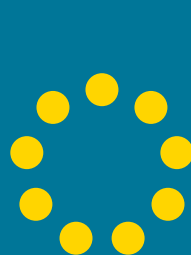
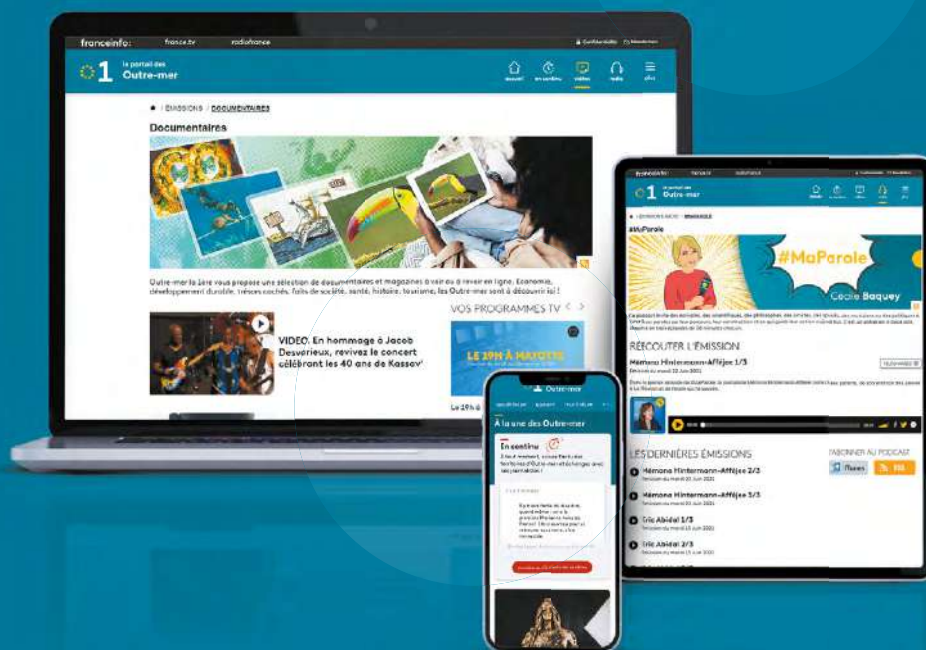
- **Papeete donne parfois l'impression de n'avoir aucune unité architecturale... ?**

- Une capitale est le reflet de son histoire, mais nous devons être plus exigeants sur la qualité du paysage urbain. Les aménagements du front de mer montrent la voie. Il faut prolonger cette qualité dans la ville et mieux assurer la continuité entre espaces publics et privés : trottoirs, façades, enseignes, affichage, éclairage, végétalisation... L'objectif n'est pas d'uniformiser Papeete, mais de lui donner une identité urbaine plus harmonieuse.

- **Quelle est votre priorité environnementale pour Papeete ?**

- Faire entrer l'environnement dans toutes les décisions de la Ville. Nous devons créer davantage de végétation et d'îlots de fraîcheur. La révision du PGA [Plan général d'aménagement, NDLR] devra mieux intégrer les risques naturels, le changement climatique, la densité urbaine et la capacité de nos réseaux. Restons aussi ouverts aux solutions innovantes, comme l'énergie thermique des mers, qui pourrait rafraîchir certains bâtiments tout en réduisant notre consommation d'énergie et nos émissions.

Pour tout savoir sur les Outre-mer 24h/24 Rendez-vous sur [la1ere.fr](https://www.la1ere.fr)



1

Le portail des Outre-mer

Guadeloupe • Guyane • Martinique • Saint-Pierre-et-Miquelon • La Réunion •
Mayotte • Nouvelle-Calédonie • Polynésie française • Wallis-et-Futuna

france•tv

C PAS SI LOIN

PACIFIQUE : L'UNION POUR SAUVER LA BIODIVERSITÉ

LE PACIFIQUE SUBIT DÉJÀ LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE — MONTÉE DES EAUX, ÉROSION ET BLANCHIMENT DES CORAUX — ET LES TERRITOIRES CHERCHENT DES SOLUTIONS COMMUNES POUR MIEUX S'ADAPTER. UNE ADAPTATION QUI PASSE NOTAMMENT PAR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES ÉCOSYSTÈMES. EN NOUVELLE-CALÉDONIE, DES INITIATIVES MONTRENT LA VOIE.

« La situation de notre environnement dans le Pacifique se dégrade. On aura un porte-drapeau, l'Australie, qui ira en Turquie », introduit, à quelques semaines de la COP 31 sur les changements climatiques, Johanito Wamytan, membre du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de la pêche, de l'océan, du Parc naturel de la mer de Corail, de la recherche et du climat. « L'objectif, c'est de commencer à dire qu'on va rassembler nos affaires, pour les mettre dans un panier qui sera porté par les pays du Pacifique. »

UNE DÉLÉGATION EN DÉPLACEMENT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Il est plus que jamais l'emblème de la Nouvelle-Calédonie : le cagou, l'oiseau qui ne sait pas voler, autrefois menacé d'extinction, est devenu le symbole d'une politique de conservation réussie. C'est tout un modèle de préservation de la biodiversité qu'une délégation des îles du Pacifique est venue observer.

« On se rend compte que finalement, on peut faire quelque chose. Le cagou a été menacé d'extinction à cause de l'impact de l'humain. Et en tant qu'humains, on peut renverser cette situation. Cela démontre aussi que si on y met de soi-même, on peut sauver ces espèces et bien sûr, c'est inspirant pour nous », commente Chloé Brown, de l'association Vaiku'a, venue des Marquises. « On a une trentaine d'espèces d'oiseaux endémiques en Polynésie française, dont 20 menacées, en danger d'extinction. [...] Ça nous donne des pistes de conservation pour nos espèces à nous », se réjouit-elle.

Antoine Guyonneau, chef de service de gestion des aires protégées de la province Sud, poursuit : « une protection doit se penser à une échelle régionale. Si nous on protège, mais que finalement nos voisins vont chasser ou pêcher, ça ne fonctionnera pas. Il faut qu'on raisonne de façon collective. »

+ d'info ici : **Regarder l'émission complète**

NOUVELLE-CALÉDONIE

« RACONTER LA NATURE CALÉDONIENNE
SANS LA DÉNATURER »

MAXIME LE BRAS A TRANSFORMÉ SA PASSION DE L'IMAGE EN UN VÉRITABLE ENGAGEMENT POUR LA VALORISATION DU TERRITOIRE. À TRAVERS SON MÉDIA « COUP D'BROUSSE », IL PROPOSE UNE EXPLORATION DE LA GRANDE TERRE ET DES ÎLES, LOIN DES CLICHÉS DU TOURISME DE MASSE. POUR CE RÉALISATEUR, L'EXPÉRIENCE DU VOYAGE EST INDISSOCIABLE DE LA CULTURE ET DE L'HUMAIN.



INTERVIEW

MAXIME LE BRAS, PRODUCTEUR AUDIOVISUEL ET RÉALISATEUR EN NOUVELLE-CALÉDONIE

• Pouvez-vous vous présenter ?

- Je suis un passionné de cinéma, diplômé du Conservatoire européen d'écriture audiovisuelle de Paris, et je suis arrivé en Nouvelle-Calédonie en 2010. Au début, j'ai tenté de suivre le parcours classique avec la télévision, puis vers 2012-2013, je me suis fait emporter par la vague YouTube qui commençait à monter.



« ON NE FAIT PAS DE TOURISME SANS CULTURE »

Après un détour par l'interview politique et un premier documentaire – « Le temps de l'identité » – sélectionné au FIFO en 2019, je me suis recentré sur ma passion pour la découverte du pays. J'ai constaté un vrai manque de valorisation de notre territoire et l'absence d'un « roman national » culturel. Or, pour moi, on ne fait pas de tourisme sans culture.

• C'est quoi exactement Coup d'Brousse ?

- À la base, c'est une web-série lancée en 2019 sur un format de magazine expérientiel pour partir à la découverte des tables d'hôtes, des gîtes et de la vie locale. Au départ, ce n'était pas diffusé à la télé mais uniquement sur Internet et ça a connu un certain succès sur Facebook, dans ces formats carrés sous-titrés « à la Brut » très populaires à ce moment-là. De fil en aiguille, financés par des petits sponsors privés comme la BCI, ou publics comme Tourisme Province Nord, nous sommes passés à un format magazine télé classique en 16/9, diffusé sur YouTube et sur la chaîne locale Caledonia.

Depuis un an, Coup d'Brousse évolue vers une véritable ambition documentaire avec la série « Au Coeur de la Nouvelle-Calédonie ». Nous lançons le site éponyme (aucoeurdelanc.nc), qui fonctionnera comme une web TV clarifiée, inspirée de récits de voyage, avec un mois thématique par territoire exploré. Aujourd'hui, avec 62 000 abonnés tous réseaux confondus, nous sommes le premier média indépendant de découverte de la Nouvelle-Calédonie.

• Comment est née cette envie de poser votre caméra dans les gîtes, les tribus et la brousse ? Qu'est-ce qui manquait selon vous dans le récit touristique classique de la Nouvelle-Calédonie ?

- C'est né d'un coup de cœur absolu en 2010. J'ai séjourné au Relais de Poingam à Poum, chez Jean Brodissou. En termes d'expérience humaine et d'authenticité, c'était incomparable. Dans un pays si préservé du tourisme de masse, j'ai trouvé cette approche d'une pureté incroyable. D'un point de vue cinématographique, le décor dans lequel on rencontre les gens est le prolongement d'eux-mêmes.



Réputé pour sa table d'hôte, Chez Mejo est situé dans la tribu de Nécé, une importante communauté kanak. © Coup d'Brousse

Ce qui manquait au récit classique, c'était justement l'humain. On a trop tendance à fantasmer notre pays comme un simple parc d'attractions visuel. Mais des plages de sable fin, des fonds marins et des forêts primaires, toutes les îles du Pacifique en ont. Ce qui nous différencie réellement, c'est l'autochtonie. C'est l'identité kanak, caldoche, broussarde. Les gens ne veulent plus seulement consommer un prix ou une offre standardisée, ils veulent qu'on leur raconte une histoire humaine.

• Si vous deviez nous emmener dans un paysage calédonien, un son, une odeur, un décor qui résume à lui seul l'esprit Coup d'Brousse, où nous emmeneriez-vous ?

- Je vous emmènerais instantanément chez Mejo, à Maré, pendant la Fête de l'Avocat : vous êtes installée au petit matin au bord des falaises, juste au-dessus d'une petite plage et de sa grotte. C'est la saveur des confitures locales du petit-déjeuner face à la mer, d'où vous entendez d'abord le bruit du vent et les vagues qui se fracassent au loin sur le récif.

Puis, la journée s'éveille avec des chants religieux traditionnels, l'odeur des grillades, un grand buffet, avec l'avocat en vedette, qui se prépare pour l'occasion. On est portés par le rythme des troupes de danse et des groupes de musique locale. C'est une expérience sensorielle et humaine totale, en parfaite harmonie avec la nature et les produits du terroir.



La Fête de l'Avocat, célébrée chaque année sur l'île de Maré, met à l'honneur le terroir et les traditions locales. © Coup d'Brousse

« RACCORDER L'ÉCOLOGIE À L'HUMAIN ET À SON ENVIRONNEMENT »

- Vous choisissez de sublimer la brousse calédonnienne. Mais prenez-vous aussi le temps d'évoquer les réalités écologiques plus complexes du territoire, comme l'impact minier, les espèces invasives ou la pression sur la ressource en eau ?

- Oui, mais à une condition : raccorder l'écologie à l'humain et à son environnement. L'écologie purement technique m'ennuie profondément si elle est coupée des usages et des ramifications sociales.

Dans nos prochains épisodes, nous abordons des réalités complexes. À Poya, nous montrons l'impact des mines laissées à ciel ouvert, non revégétalisées, sur l'ensablement des rivières. À Poum, nous évoquons le départ de la SLN qui a fragilisé l'économie locale, obligeant la commune à repenser tout son modèle de développement autour du tourisme. À l'Île des Pins, nous étudions la préservation délicate de la ressource en bulimes – les escargots locaux – qui implique une gestion coutumière très stricte entre les familles autorisées à les ramasser et celles qui les préparent. Enfin, à Puébo, nous mettons en lumière la philosophie de structures comme Ouane Batch, qui place le respect de l'environnement et le 100% local au cœur de son fonctionnement quotidien.

- On parle beaucoup de tourisme écoresponsable aujourd'hui. À quoi reconnaît-on sur le Caillou un acteur touristique réellement engagé par rapport à un simple argument marketing ?

- Bien qu'il n'existe pas de label officiel sur le territoire, on peut l'identifier facilement grâce à trois critères concrets. La dynamique architecturale d'abord, en général, la conception des bâtiments, l'isolation, l'orientation solaire et la végétalisation permettent de voir si l'on est dans un établissement réellement écoresponsable ou non. Par exemple, quand la climatisation est superflue ou très peu utile, sauf peut-être un ou deux mois dans l'année.

Lorsque la carte du restaurant est standardisée : fuyez. Un acteur engagé propose des produits ultra-frais, locaux et de saison.

Enfin, les activités proposées doivent être orientées vers la découverte respectueuse de la biodiversité immédiate : visite des plantations du gîte, randonnées botaniques, sorties en mer avec des techniques de pêche ou de chasse locales durables...

- Pour un lecteur de l'e-mag qui souhaiterait s'évader le temps d'un week-end en déconnexion totale et dans le respect des écosystèmes, quel parcours conseillez-vous ?



La série documentaire met en valeur le patrimoine naturel et culturel calédonien, à travers des échanges authentiques. © Coup d'Brousse

- Je vous propose trois spots incontournables et garantis sur facture. Chez Dom ou Chez Mejo à Maré sont deux valeurs sûres. Vous y mangerez largement mieux que dans n'importe quel grand hôtel de Nouvelle-Calédonie, et la petite plage de Mejo représente un paradis absolu. Le Kéjaon, à Poum, est un site splendide pour se poser. Le secret est de se lever à l'aurore pour partir en randonnée sur les crêtes d'Arama. Si vous y allez plus tard, il risque de faire chaud et les couleurs sont moins impressionnantes. Enfin, la Ouane Batch offre une immersion écotouristique totale, très proche de la nature, avec une cuisine et un fonctionnement 100% locaux et respectueux de l'environnement.

Rédaction et reportage : Manon Dejean

LE MOT DE LA FIN

C'est par ce filtre honnête et bienveillant que Maxime oriente les voyageurs vers des gîtes et des tables d'hôtes où la vocation d'accueillir est absolue et sincère. Car au-delà des paysages grandioses, la magie du tourisme calédonien réside dans ces instants partagés autour des produits locaux, rappelant avec philosophie que « *s'il y a bien un endroit dans ce pays où on arrête de se taper dessus, c'est bien quand on passe à table* », conclut-il.



Ce projet fait découvrir auprès d'un public nombreux les richesses naturelles et culturelles de la Nouvelle-Calédonie. + d'info ici : <https://www.facebook.com/coupdbrousse>

BIODIVERSITÉ DES OUTRE-MER : LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE TEMEUM 2026

À TRAVERS LE PROGRAMME TeMeUm, L'OFB LANCE CHAQUE ANNÉE UNE CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE MICRO-PROJETS POUR SOUTENIR EN OUTRE-MER LA MONTÉE EN CAPACITÉ DES ACTEURS DE LA PROTECTION ET DE LA RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ, VIA LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS CONCRÈTES. RETOUR SUR LA 16^E ÉDITION, DONT LES RÉSULTATS ONT ÉTÉ ANNONCÉS LE 8 SEPTEMBRE.

À l'issue de cette nouvelle campagne, 35 projets en faveur de la biodiversité ont été sélectionnés par les jurys locaux de chaque territoire ultramarin, parmi les 77 dossiers reçus. Ces projets lauréats, portés par des associations, collectivités et établissements publics localisés en outre-mer, sont soutenus à hauteur d'une enveloppe totale de 403 289 euros.

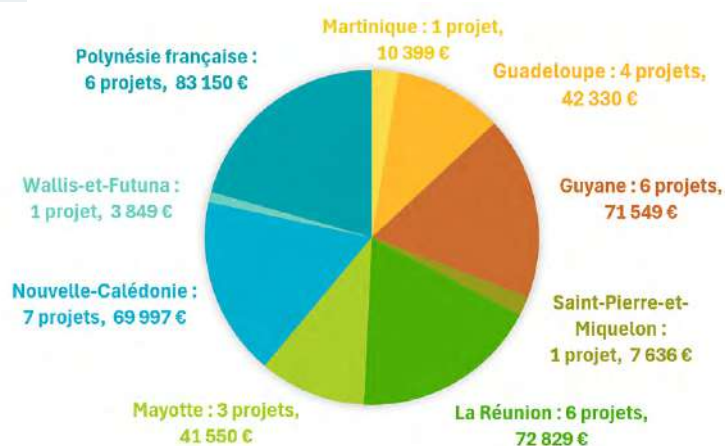
UN OUTIL CONÇU POUR LES PETITS PORTEURS ULTRAMARINS

Le programme TeMeUm a vocation à répondre au mieux aux attentes spécifiques des petits porteurs : procédures simplifiées et dématérialisées, accompagnement, taux de subvention plafonné à 80%, et financement versé en totalité au début du projet. Chaque campagne annuelle s'articule en trois axes : le dispositif Tremplin, qui appuie les petites initiatives localisées et opérationnelles en recherchant, notamment en cas de première expérience, un effet levier ; le dispositif Coopération, qui soutient les actions partenariales et collaboratives ; enfin, le compagnonnage, qui facilite les échanges entre structures.

UN LARGE PANEL D'INITIATIVES

Le dispositif Tremplin, qui finance jusqu'à 15 000 euros des micro-projets d'un an tout au plus, récompense cette année 25 lauréats. À titre d'exemple, le Service Territorial de l'Environnement (STE) de Wallis-et-Futuna va ainsi tenter de déterminer s'il existe une ou plusieurs sous-espèces distinctes de roussettes sur le territoire, tout en évaluant le degré d'isolation des populations pour renforcer leur gestion. Autre illustration, à Mayotte, l'association Oulanga na Nyamba va pouvoir tester l'utilisation d'un drone en remplacement de l'ULM, dans le cadre du suivi des tortues marines.

Six micro-projets de coopération vont par ailleurs pouvoir se concrétiser, dont l'un portera sur la mise en place d'une pépinière communautaire résiliente en Guyane, par l'association Panakuh. Enfin, quatre projets de compagnonnages ont été retenus. Parmi eux, une initiative de la Société d'Études Ornithologiques de La Réunion (SEOR) va permettre de renforcer les compétences vétérinaires locales pour les prises en charge du papangue, unique rapace endémique de l'île, avec l'École nationale vétérinaire de Toulouse.



Renforcement des connaissances :
11 projets

Renforcement des compétences :
6 projets

Restauration d'espaces et d'espèces :
6 projets

Mobilisation :
10 projets

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) : 2 projets



La lutte contre le scarabée rhinocéros du cocotier (*Oryctes rhinoceros*) à Lifou, en Nouvelle-Calédonie, est au cœur d'un nouveau micro-projet financé par le programme TeMeUm. | La vanesse de Bourbon (*Antanartia borbonica ssp. borbonica*), un papillon endémique devenu très rare. © Nicolas Huet

TÉMOIGNAGES

THÉOPHILE IJEZIE,
SECRÉTAIRE DE
L'ASSOCIATION
HNUFEHNA
À LIFOU,
EN NOUVELLE-
CALÉDONIE

VICTOR CADET,
TRÉSORIER DE
L'ASSOCIATION
« SUR LES TRACES
DE THÉRÉSIE
CADET »,
À LA RÉUNION



« L'association HNUFEHNA est engagée dans la lutte contre le scarabée rhinocéros, introduit en Nouvelle-Calédonie en 2019 et détecté pour la première fois à Lifou, à la tribu de Mou, en octobre 2025.

Ce ravageur menace nos cocotiers, dont l'usage – feuilles, noix de coco vertes ou sèches... – est ancré dans le quotidien des habitants de l'île avec une forte portée symbolique.

Issue du Conseil coutumier de l'aire Ne Drehu, notre association rassemble les petits chefs de Lifou. Elle s'appuie sur ce réseau pour mobiliser les tribus et coordonner les actions dans les trois districts : Wetr, Lössi et Gaïca. Avec les services techniques, les bénévoles et les jeunes, nous voulons repérer et traiter les foyers, tout en sensibilisant la population.

Nous remercions l'OFB pour le soutien apporté à notre premier micro-projet TeMeUm. Il permettra d'équiper les équipes et de renforcer une mobilisation engagée sur le terrain. Notre ambition est de bâtir un réseau durable de veille communautaire pour préserver notre biodiversité et transmettre cette responsabilité aux jeunes. »

« L'association "Sur les traces de Thérésien Cadet" a vocation à faire connaître et à valoriser l'héritage scientifique et naturaliste constitué par ce grand botaniste réunionnais, qui créa notamment l'arboretum de l'Université de La Réunion. Après un premier micro-projet Tremplin lauréat en 2024, consacré à la flore native de l'île, nous avons la chance d'être à nouveau récompensés, dans le cadre de la campagne TeMeUm 2026, pour une initiative dédiée cette fois à la découverte des papillons de l'île. À l'université, nous allons constituer une serre d'environ 50 m² avec des espèces végétales réunionnaises, qui accueillera des papillons indigènes et endémiques. Les plantes endémiques servent d'hôtes indispensables aux chenilles et aux papillons natifs de La Réunion, comme le monarque africain et l'euploée de Goudot. La serre sera visitée notamment en juin prochain par une centaine de scolaires.

Grâce à notre premier micro-projet TeMeUm, notre jeune association a pu gagner en crédibilité auprès des différents acteurs de l'environnement. Ce deuxième micro-projet rend notre réputation et nos actions encore plus solides. Un grand merci aux équipes de TeMeUm pour leur confiance renouvelée. »

WALLIS- ET-FUTUNA

UN NOUVEAU HAVRE DE PAIX POUR LES TORTUES IMBRIQUÉES ?

LE TERRITOIRE DE WALLIS-ET-FUTUNA A FAIT L'OBJET D'UNE ÉTUDE BAPTISÉE « IMPACS », DÉDIÉE À LA CONNAISSANCE ET LA CONSERVATION DES TORTUES IMBRIQUÉES DU PACIFIQUE SUD. PORTÉ PAR L'ASSOCIATION POLYNÉSIE NNE TE MANA O TE MOANA EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE TERRITORIAL DE L'ENVIRONNEMENT (STE), CE PROJET QUI S'EST ACHEVÉ CETTE ANNÉE A LANCÉ UNE DYNAMIQUE DE RECHERCHE ET DE SENSIBILISATION RÉGIONALE.

Eretmochelys imbricata, la tortue imbriquée, a ses habitudes à Wallis. Preuve est faite aujourd'hui qu'elle nidifie sur certains îlots du territoire. Ce qui n'est pas anodin pour une espèce classée en danger critique d'extinction par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

La tortue imbriquée en particulier, les tortues marines en général sont victimes du réchauffement climatique, de la destruction de leurs habitats, du braconnage, des pêches accidentelles et de la pollution plastique.

UNE PREMIÈRE PONTE DE TORTUE IMBRIQUÉE OBSERVÉE EN 2023

IMPACS a pu voir le jour grâce à deux vétérinaires, Bertrand Bouchard et Cécile Gaspar. Le premier, ayant reçu à Wallis une tortue blessée, s'est rapproché de l'association Te Mana O Te Moana fondée à Tahiti par le docteur Gaspar. Après le passage de Bertrand Bouchard en Polynésie française, Cécile Gaspar a pu se rendre à Wallis pour aider à lancer un programme

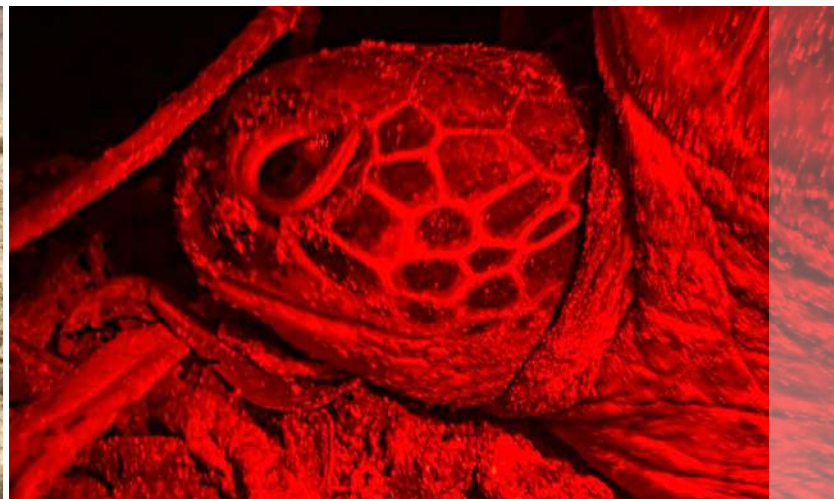


Le projet IMPACS a permis d'initier un partage de connaissances sur les tortues imbriquées entre ces deux territoires ultramarins du Pacifique : Wallis-et-Futuna et la Polynésie française.

d'observation des pontes et c'est à cette occasion que la première ponte de tortue imbriquée a été observée à Wallis-et-Futuna le 4 décembre 2023 ! Tous ces échanges ont pu être financés grâce à l'Office français de la biodiversité (OFB) et au programme TeMeUm. Grâce à une subvention UICN, le projet IMPACS – pour : connaissance et conservation des tortues IMbriquées du PACifique Sud – a débuté en novembre 2024. Il a duré jusqu'en avril 2026.

COMPRENDRE ET PROTÉGER

« L'objectif de l'étude IMPACS, en s'appuyant sur l'expérience acquise par Te Mana O Te Moana, était de mettre en place un suivi standardisé des pontes à Wallis-et-Futuna, de prospector des sites de pontes de tortues imbriquées en Polynésie française et de proposer une synthèse de la place culturelle des tortues marines à l'échelle des deux territoires », explique la vétérinaire Jade Gouin, coordinatrice des programmes de conservation au sein de l'association Te Mana O Te Moana.



Ci-dessus : tortues imbriquées écloses de leurs œufs, retrouvées coincées dans le nid et débloquées par les équipes de terrain sur l'îlot de Nukuteatea à Wallis. | Formation des agents du STE à la collecte et à l'analyse des données des suivis de ponte par l'association TMOTM sur l'atoll de Tetiaroa. | Trace symétrique : tortue verte. | Trace asymétrique : tortue imbriquée. | Tortue verte en ponte sur l'îlot de Faioa à Wallis.

Pas moins de 125 sorties de terrain ont été organisées à Wallis-et-Futuna pour suivre les pontes et plusieurs dizaines de référents ont été formés. « *Nous avons étendu le champ d'étude aux tortues vertes* », précise Jade Gouin. Plusieurs sites de pontes ont pu être confirmés et des trajectoires ont été identifiées, permettant de mieux caractériser les migrations de la Polynésie française vers Wallis-et-Futuna.

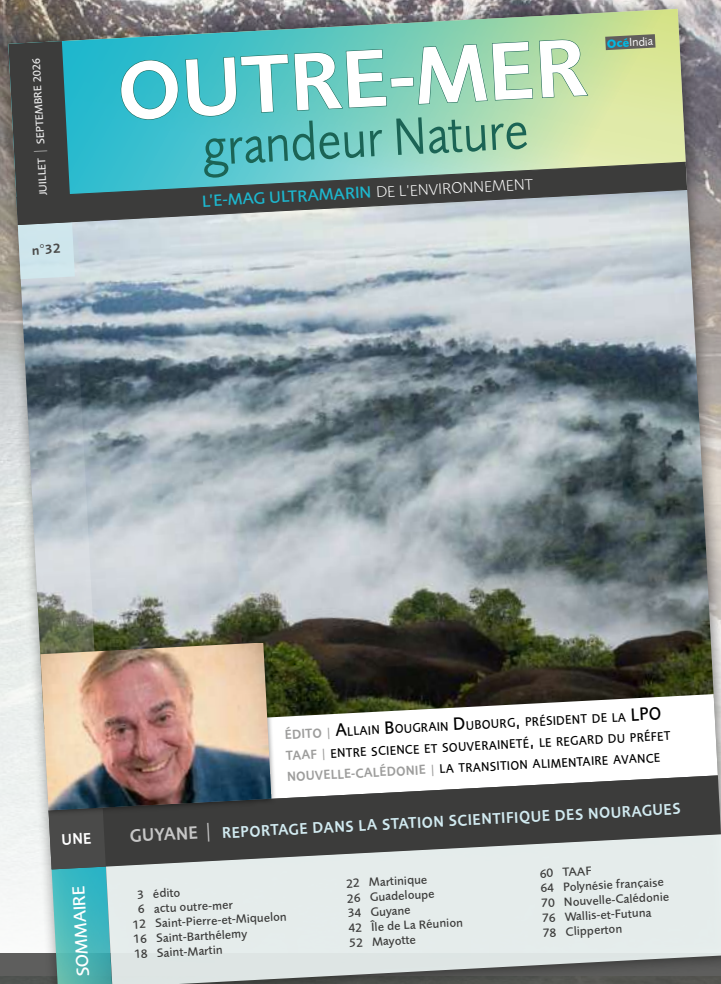
Au total, 29 entretiens ont été réalisés pour mieux comprendre la place de ces animaux. À Wallis-et-Futuna, la tortue est traditionnellement considérée comme un animal noble et royal, associé à la chefferie et aux grandes cérémonies coutumières. Elle occupe une place privilégiée dans les offrandes destinées aux rois et aux chefs. En Polynésie, la tortue est liée aux notions de mana, la force sacrée, et de tāura, qui désigne un animal totem reliant les mondes visible et invisible. Elle était autrefois consommée lors d'événements exceptionnels et faisait l'objet de règles de partage strictes au sein des communautés des deux territoires. La formalisation de ces connaissances permet d'avancer sur les futures stratégies de protection.

Une série de conférences a été déployée dans chaque royaume et district de Wallis-et-Futuna pour sensibiliser la population à la protection des tortues marines et poursuivre la collecte de témoignages. Des interventions ont déjà eu lieu dans les écoles. Enfin, le Service de l'environnement (STE) a pris le relais pour poursuivre la dynamique engagée.

Rédaction et interview : Delphine Barraïs

LES TRAVAUX CONTINUENT

Le STE souhaite maintenir les prospections sur les plages, développer la connaissance sur les routes migratoires des populations de femelles pondeuses, suivre l'évolution des plages de ponte, mais aussi développer les sciences participatives, en partenariat avec l'association Te Mana O Te Moana. La prochaine saison de pontes devrait démarrer au mois d'octobre 2026 et un nouveau projet, capitalisant sur les résultats de l'étude IMPACS sera dévoilé en détail dans les semaines à venir sur le territoire.



L'E-MAG ULTRAMARIN DE L'ENVIRONNEMENT

SUPPORT D'INFORMATION TRIMESTRIEL GRATUIT ADRESSÉ AUX :

DÉCIDEURS PUBLICS

ACTEURS ULTRAMARINS DE L'ENVIRONNEMENT

ACADÉMIES D'OUTRE-MER

INTERNAUTES VIA DE NOMBREUX SITES WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

PAGE FACEBOOK « E-MAG OUTRE-MER »

Un support proposé par **OcéIndia** aux Éditions Insulae

7 chemin Léona Revest - 97417 La Montagne, île de la Réunion

Stéphanie Castre, directrice de publication | oceindia@icloud.com

Rédaction : Stéphanie Castre, Enzo Dubesset, Mariane Aimar-Godoc, Lucie Labbouz, Sandrine Chopot, Damien Grivois, Axelle Dorville, Manon Dejean, Delphine Ciolek, Pierre-Yves Fouché, Delphine Barraïs, Moana Catherine, Naïza Sohiboudine, Mohamed Issouf, Claire Pusineri, Béatrice Tevane, Géraldine Conruyt, Priscille Labarrère, Jeremy Doche, Mélanie Corbé, Roxane Zighed, Hortense Lebrun

Conception graphique : Ar'image